Le chômage partiel se met en place
Les compagnies et structures de production commencent aussi à appliquer cette mesure inhabituelle pour les équipes artistiques. **PAGE 2**

Off annulé ? Les artistes à l'heure du doute
La perspective d'une annulation de l'édition 2020 devient possible. Certaines compagnies attendent quand d'autres renoncent. **PAGE 4**

Reporter tous les festivals en 2021 ?
Un courrier du président du Prodiss au ministre de la Culture suscite une levée de boucliers de la part d'autres organisateurs. **PAGE 7**

ZÉLIE NOREDA

Jean-Philippe Thiellay (CNM) : « Un "New Deal" pour la musique » **PAGE 3**

BIMENSUELLE
N°469 bis
3 avril 2020

Numéro publié en version électronique

La lettre du spectacle
L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

Les appels se multiplient en faveur d'un plan de reconstruction

Les regards des professionnels commencent à porter au-delà de l'urgence, pour s'interroger sur la viabilité des festivals d'été et sur le redémarrage à la rentrée.

Dans un manifeste, 20 organisations professionnelles de la musique envisagent la crise dans la durée : « *Si les besoins de trésorerie vont être vitaux pour la survie des entreprises, leurs capacités de rebond en sortie de pandémie imposent de penser les dispositifs de soutien dans un temps long, via un plan de relance.* » Les signataires de cet appel (SMA, Ufisc, Zone franche, les pôles régionaux...) soulignent que le fonds de secours du Centre national de la musique (CNM) « *ne peut constituer un solde de tout compte* ». Dans l'interview qu'il accorde à *La Lettre du Spectacle* (*lire en page 3*), le président du CNM Jean-Philippe Thiellay, prône un « New Deal » avec des fonds publics importants.

L'association LAPAS (L'Association des professionnels de l'administration du spectacle) pointe le risque à moyen terme : « *L'activité va reprendre lentement et de manière désorganisée, entraînant des conséquences moins visibles et plus difficilement chiffrables que des annulations, mais tout aussi importantes pour la vie artistique et économique des compagnies et dont les impacts se ressentiront sur le long terme* » : créations annulées, reports massifs qui désorganisent les saisons 2020-2021 et suivantes, manque de débouchés pour des créations qui n'ont pu être vues à temps.

Impact sur les aides de la copie privée

Après avoir géré les annulations et reports, des directeurs de théâtre pensent à l'avenir, à l'image de Sandrine Mini, directrice du Théâtre Molière, scène nationale de Sète : « *Ce que l'État providence nous annonce de mesures financières dans de nombreux domaines, ne nous sera-t-il pas repris par des baisses de subventions en 2021 et 2022, dans des perspectives d'équilibre ?* » L'incertitude affecte aussi les crédits à la création issus de la rémunération pour copie privée. La Spedidam a averti que faute de rentrées financières, et compte tenu de sa participation au fonds du CNM, « *les commissions d'agrément et toutes les demandes actuelles seront momentanément suspendues* ». Ce qui fait réagir : « *Cela n'est pas acceptable moralement ni économiquement : une telle mesure va non seulement compromettre les conditions d'une relance du secteur* », s'alarment les associations AJC (jazz), la Fevis, Futurs composés, l'Association des centres nationaux de création musicale, France Festivals, REMA et Profedim. La Sacem rassure : « *Les mesures d'urgence mises en place par la Sacem pour ses membres n'ont et n'auront aucun impact sur les aides allouées par l'action culturelle dans le cadre de ses programmes d'aides.* » Une ordonnance du 27 mars permet aux organismes de gestion collective de puiser dans les recettes de la copie privée destinée aux actions artistiques pour aider les titulaires de droits d'auteurs et de droits voisins. La SACD avait sollicité cette dérogation.

Préserver Avignon ?

La santé du secteur repose aussi sur Avignon et les festivals d'été. Des compagnies commencent à renoncer au Off, tandis que d'autres tiennent à ce rendez-vous dans un esprit de résistance (*lire en pages 4 et 5*). Du côté de la musique, les plus grandes organisations cherchent à limiter les pertes, mais la volonté de préserver l'activité domine, comme l'exprime Vincent Carry, directeur de Nuits sonores qui ont été reportées : « *L'annulation n'a jamais été envisagée car l'objectif de l'association est de préserver ses 40 emplois directs dans un secteur qui sortira dévasté par cette crise. Mais qu'en sera-t-il, à l'avenir, du soutien de nos partenaires comme Accor ou GL Events, très impactés par la crise ?* » ▮ YVES PERENNOU ET NICOLAS DAMBRE

La CGT : « Il faut un plan de relance »

Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT-Spectacle, attend un plan de relance de l'État : « *La sortie du confinement sera longue. Aujourd'hui, on ne signe plus de contrats. Il faut une prolongation des droits à l'indemnisation chômage pour six mois ou un an. Ce qui sera important demain, c'est que le budget du ministère de la Culture soit alloué à l'emploi et à la poursuite des politiques publiques dans nos secteurs.* » C'est-à-dire une politique keynesienne de soutien à l'offre, alors que le ministère cherchait plutôt à soutenir la demande avec des outils comme le Pass culture.

ADMINISTRATION

Le chômage partiel se met en place

Un décret du 27 mars a ouvert la possibilité du recours à l'activité partielle pour les intermittents du spectacle. Le chômage partiel est possible y compris pour des contrats courts (une journée) et s'applique pour des promesses d'embauche. Le ministère le détaille, sur Internet, à l'adresse : culture.gouv.fr/Actualites (titre : Employeurs culturels face aux impacts de la crise de coronavirus)

Le principe souhaité par le ministère de la Culture et les syndicats d'employeurs et de salariés du secteur public est que les structures subventionnées qui le peuvent règlent les contrats de cession prévus. Dans ce cas, le producteur ou la compagnie doit verser les salaires et déclarer les cachets correspondants. Le chômage partiel est valable pour les autres cas, impliquant le plus souvent un diffuseur du secteur privé. Plusieurs points restaient en suspens à la veille d'une réunion de bureau du Conseil national des professions du spectacle du 2 avril. Ils ont été soulevés par la CGT-Spectacle. Pour l'instant, l'activité partielle n'est pas encore possible pour les contrats relevant du GUSO. La CGT espère qu'il s'agit d'un problème technique de formulaire à mettre en place qui sera réglé rapidement. Le GUSO représente 15 millions d'euros de salaires par mois en moyenne pour les intermittents du spectacle.

Quant au régime de l'intermittence, « *l'activité partielle va permettre de générer des heures pour les ouvertures de droit* », indique Ghislain Gauthier, secrétaire général adjoint de la CGT-Spectacle. Mais des précisions sont attendues sur le nombre d'heures correspondant à un cachet de 12 heures. « *Pour nous, il n'est pas question que l'activité partielle le ramène à 5 heures* », ajoute Ghislain Gauthier. Par ailleurs, beaucoup de compagnies ont des trésoreries fragiles et craignent de ne pas pouvoir avancer les indemnités de chômage partiel. Il est possible d'obtenir des avances par l'Agence de services et de paiement, mais les petites structures culturelles manquent d'information. Le 30 mars, le Synavi alertait le gouvernement et l'Unedic sur l'urgence à définir des règles lors qu'arrive l'heure d'établir les bulletins de paye et de déclarer les heures à Pôle emploi. « *Les intermittents ont besoin de savoir si leurs employeurs les ont placés en activité partielle,* souligne Ghislain Gauthier. *Beaucoup sont perdus. Nous attendons de Pôle emploi une période de moratoire pour l'actualisation pour permettre à chacun de corriger ses déclarations si besoin au-delà de la date du 15 avril.* » Les employeurs peuvent, en effet, faire leur déclaration d'activité partielle de façon rétroactive, à 30 jours. La crise va générer d'autres urgences sociales en cascade, en particulier pour les primo-entrants dans l'intermittence et les intermittents les plus précaires qui pourraient ne pas atteindre le seuil minimum d'accès aux indemnités journalières maladie. La CGT préconise d'abonder l'actuel fonds de professionnalisation. Une foire aux questions mise à jour est à consulter sur le site fnsac-cgt.com. **Y. P.**

La Magnanerie plongée dans la crise administrative

BUREAU DE PRODUCTION. La Magnanerie est prestataire de services administratifs pour des compagnies, principalement avec le secteur subventionné. « *Nous avons régulièrement des échanges au sein de Think Prod qui regroupe 11 bureaux de production,* observe Victor Leclère, codirecteur. *Nous constatons une réelle volonté de solidarité de la part des lieux, mais aussi beaucoup de retard dans la concrétisation des paiements de cessions annulées. Il y a une tendance, chez certains, à négocier, à vouloir payer 75 % du coût de cession, comme s'il fallait faire porter aux compagnies un manque à gagner de billetterie.* » Certains théâtres nous demandent des comptes, des détails de coûts plateaux, voire des fiches de paye des artistes et techniciens de la compagnie. La Magnanerie, elle-même, a placé deux salariés en chômage partiel à 75 % (sur un effectif de 4,3 équivalent temps plein).

Chômage partiel ou paiement de cessions ?

Faut-il reporter les charges salariales sur le chômage partiel ou réclamer le paiement des cessions ? Anne Hermann, codirectrice de la Magnanerie, estime que la majorité des structures subventionnées devraient régler les cessions « *pour que les intermittents soient payés normalement. C'est plus délicat pour les structures plus fragiles. Dans ce cas, on fait appel au chômage partiel.* » Par ailleurs, au 31 mars, elle attendait encore le barème officiel d'équivalence entre le chômage partiel et la prise en compte des heures pour l'assurance chômage. Quant aux dates reportées, elles seront payées la plupart du temps au moment du report. « *Ce qui est encouragé dans ce cas, c'est de mettre les équipes qui étaient censées travailler au chômage partiel pour qu'elles continuent à avoir des heures et un peu d'argent, et les payer avec la cession quand elle aura lieu. Certaines structures de diffusion qui proposent un report à 6 mois ou plus accordent une avance de 30 % et s'engagent à régler 100 % de la cession ensuite, surtout quand cela implique deux exercices budgétaires* », remarque-t-elle.

D.R.

Échos ruraux, de Mélanie Charvy et Millie Duyé, cie Les Entichés, accompagnée par La Magnanerie

« Service rendu » : ça coince

La principale difficulté tient aux règles comptables des collectivités territoriales et établissements fonctionnant en régie directe. La notion de « service rendu » les bloque pour payer les cessions annulées. « *Je sais qu'ils travaillent à des assouplissements et ils peuvent proposer une facture d'indemnité* », nuance Anne Hermann. Le problème se pose en particulier pour les actions d'éducation artistique et culturelles, y compris par exemple avec des rectorats. « *C'est surtout là où je ne peux pas apporter de réponse,* regrette Anne Hermann. *Au 31 mars, je ne sais pas encore si je dois recourir au chômage partiel ou s'il y aura un paiement. Or, dans de très grosses actions artistiques, ce sont des volumes de salaires importants.* » **Y. P.**

La lettre du spectacle

Relations abonnés : 02 44 84 46 00

RÉDACTION ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettreduspectacle.com. **Directeur de la publication :** Nicolas Marc. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou. **Journalistes :** Tiphaine Le Roy, David Prochasson **Ont collaboré à ce numéro :** Danielle Beaudry, Christine Raout, Nicolas Dambre, Philippe Verrièle. **Direction artistique :** Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Le Gouëff. **Publicité et marketing :** Pascal Clergeau. **Comptabilité :** Joëlle Burgot. **Relations abonnés :** Véronique Chema et Maëva Neveux.

Abonnement : France, 1 an, 22 n°s : 336 euros TTC.
Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 79 euros TTC
(Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).
Impression : Caen Repro (14). Une publication M Médias.
Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes.
SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067.
Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution.
CPPAP : 0420T78729. ISSN : 1294-2499.
Imprimé sur papier recyclé, certifié FSC, encres végétales

IMPRIMÉ EN FRANCE – Reproduction interdite.

« Un New Deal pour que la musique redémarre »

Jean-Philippe Thiellay, président du Centre national de la musique

LOLA LOUBET

Glastonbury, Édimbourg, Verbier, Bayreuth… À l'international, de grands festivals de juillet et d'août annulent. Faut-il espérer encore maintenir les festivals français ou vaut-il mieux prévoir une annulation collective avec un cadre légal ?

Non, rien n'est mieux que de laisser les professionnels eux-mêmes prendre les décisions qui s'imposent. Il faut se garder, sauf mesures sanitaires, de réponse unique. Néanmoins, la situation suscite une grande inquiétude car les modèles économiques sont fragiles. Cela renvoie à la question de ce qu'il va se passer après la fin de la crise. J'espère que ce qui pourra être sauvé le sera.

Quelles sont les priorités de la fonction « observatoire économique » au CNM aujourd'hui ?

La feuille de route du CNM est bouleversée par la crise, mais reste valide à moyen terme. Il faut mesurer le cataclysme qui touche le spectacle vivant et la musique enregistrée. Nous avons estimé les conséquences sur les mois de mars, avril et mai à 1 milliard d'euros en billetterie et recettes annexes sur l'ensemble des esthétiques musicales, c'est-à-dire y compris les festivals classiques. L'observation est complexe car certains sont reportés, d'autres sont annulés. Certains sont assurés et d'autres ne le sont pas.

Est-ce utile de compter les chiffres d'affaires perdus puisque l'urgence est d'éviter les défaillances d'entreprises ?

La première étape, c'est le fonds de secours que nous avons ouvert. Là, il s'agit d'éviter les défaillances et les faillites. Les premières aides seront versées en début de semaine prochaine [du 6 avril, NDLR], en complémentarité avec les mesures générales de l'État qui sont importantes sur les charges sociales, les impôts, les factures… C'est essentiel pour que la diversité soit préservée. Mais, j'insiste, il va falloir réfléchir à l'après, avec une forme de « New Deal », et penser à d'autres modalités d'actions à construire avec les professionnels pour que la musique redémarre en France. Et il faudra des moyens publics. Le ministère a bien saisi le message. Les 11,5 millions d'euros du fonds de secours du CNM, c'est une trousse d'urgence. Je n'imaginais pas qu'une institution comme le CNM rester à regarder passer la crise. J'ai proposé au conseil d'administration de mobiliser la quasi-totalité de nos moyens disponibles. J'ai l'assurance que ces moyens seront reconstitués. C'est une question de responsabilité.

De nouvelles pistes existent-elles pour augmenter les moyens disponibles ?

Quand une plateforme de diffusion musicale sur Internet [Spotify, NDLR] est venue nous proposer un partenariat, j'ai dit oui. Nous travaillons à élargir le fonds de secours, à aller vers la musique enregistrée, aussi vers les collectivités territoriales. Je lance un appel : dans cette logique d'urgence, nous sommes disponibles pour aider l'ensemble des acteurs de la filière musicale, quelle que soit l'esthétique.

Conseillez-vous aux entreprises de la filière de « lever le pied » sur les nouveaux projets pour la saison prochaine, pour concentrer plus de ressources vers les entreprises en difficulté ?

Non, pas du tout. Il n'est pas question de conseiller aux entreprises de ne pas envisager de projets futurs. Cependant, je ne sais pas encore comment on va faire, car s'il n'y a pas de recette de taxe, il n'y aura pas de droits de tirage ni d'aide sélective. Il faut un « New Deal ». Produire des spectacles est une chaîne complexe. On ne redémarre pas en une semaine. Mais il faut répondre aux attentes du public qui, je l'espère, aura faim de spectacles. Le CNM et la puissance publique devront répondre présent pour ce redémarrage. Il ne s'agit pas d'aller vers un paysage désolé, parce que la diversité musicale ne s'en remettrait pas.

La situation retarde-t-elle la mise en place du CNM ?

Non, le CA s'est réuni le 18 mars par voie électronique, les équipes sont au télétravail et se parlent tous les jours. Les chantiers initiés sur le management, l'informatique ou autres sujets continuent. Ce n'est pas ma préoccupation première en ce moment, mais la feuille de route reste valable. On fera le point sur les calendriers ensuite.

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PERENNOU

ORCHESTRE ET OPÉRAS : CHÔMAGE PARTIEL. **Les Forces musicales, syndicat des opéras et orchestre réunis, propose, par précaution, « *de mobiliser le dispositif d'activité partielle pour nos formations permanentes comme pour nos salariés intermittents* ». Cette préconisation résulte du fait que le versement des subventions ne leur apparaît pas garanti : « *À ce jour*, écrit le syndicat le 27 mars, *nous n'avons pas l'assurance de recevoir l'intégralité de nos subventions, ni de pouvoir compenser les pertes financières liées aux concerts ou représentations annulés, aux productions entamées puis restées muettes.* » Vis-à-vis des intermittents, les adhérents de Forces musicales déclarent vouloir « *respecter les contrats déjà entamés au moment de l'annulation en payant en salaire les heures effectuées, et en indemnisant a minima au titre de l'activité partielle les heures restant à courir, ainsi que les contrats d'ores et déjà engagés après le 15 avril* ». Ils demandent instamment que l'intégralité des subventions puissent être versée le plus rapidement possible, et que les fonds d'urgence mis en place puissent couvrir les frais engagés et/ou la trésorerie des entreprises les plus fragiles.**

ALLEMAGNE : EFFET DE MASSE. **L'Allemagne a adopté un programme d'aide gigantesque et décidé le principe d'un emprunt d'État de 156 milliards d'euros. Une enveloppe de 50 milliards d'euros est prévue pour les auto-entrepreneurs et les entreprises de moins de 10 salariés. Ils pourront prétendre à des prêts directs jusqu'à 9 000 euros sur trois mois. Les entreprises de 5 à 10 salariés peuvent demander jusqu'à 15 000 euros d'aides. Contrairement aux premières informations diffusées le 26 mars, ces 50 milliards d'euros ne sont donc pas spécifiquement fléchés vers le secteur des arts, de la culture et des industries créatives.**

PHONO : INQUIÉTUDE. **La SPPF, Société des producteurs phonographiques français est préoccupée par le risque d'une chute des recettes de droits voisins dans les prochains mois, voire en 2021. Dans l'immédiat, elle a décidé d'apporter un soutien immédiat à ses membres par le versement d'une avance exceptionnelle de 4 millions d'euros pour les producteurs indépendants développant des carrières d'artistes-interprètes de la musique.**

AVIGNON

Off annulé ? Les artistes à l'heure du doute

L'incertitude sur la durée du confinement et de fermeture des théâtres inquiète les compagnies qui ont une création dans le « Off » d'Avignon. Le metteur en scène Pascal Reverte aurait dû créer *Peut-être Nadia* au Théâtre du Beauvaisis, début mars. La compagnie Le Tour du Cadran, implantée dans l'Oise, l'un des premiers clusters français du Covid-19, émet des doutes sur la possibilité de maintenir le report prévu en mai. Le spectacle pourrait jouer ses premières dates dans le « Off » au Train bleu. « *Pour le moment, on fait comme si le festival aura lieu, même si on ne maîtrise rien. Si nous jouons, nous aurons une fragilité économique car les cessions pour les dates prévues avant nous permettaient d'avoir une trésorerie* », remarque Pascal Reverte. Alain Timár, directeur du Théâtre des Halles, à Avignon, doit créer *Sosies,* de Rémi De Vos. Cinq semaines de répétitions sont au calendrier de mai et juin. « *La situation actuelle fragilise la création mais aussi une éventuelle tournée* », souligne-t-il. David Gauchard a préféré annuler la présentation de *Nu,* à La Manufacture, avant une création début 2021 à la scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les dates avignonnaises devaient être un tremplin pour rallier d'éventuels coproducteurs. « *Je ne suis pas partisan d'une création en "télé-théâtre". Et Avignon est un marché. Y aura-t-il de l'art, une écoute ? Est-ce que, tout simplement, le public, les professionnels vont venir ? Je pense qu'il faut accepter qu'il n'est pas l'heure de présenter ce spectacle* », estime David Gauchard qui, comme Pascal Reverte, convoque aussi l'idée d'une « *décence* » à interroger avant de reprendre le chemin des planches au sortir d'une grave épidémie. **TIPHAINE LE ROY**

DAN RAMAEN
David Gauchard

Avignon : tenir malgré tout ?

Alors qu'Édimbourg annule ses festivals d'août, Avignon espère tenir. Olivier Py doit présenter sur Internet la « *programmation rêvée* » du Festival, le 8 avril, et l'incertitude plane sur le Off. Pierre Beffeyte, président d'Avignon Festivals et Compagnies (AF&C) ne le cache pas : « *À ce jour* [2 avril, NDLR], *nous n'avons pas assez d'information pour recommander le maintien ou l'annulation. Et, de toute façon, ce n'est pas l'association AF&C qui interdira. Notre travail est d'accompagner les uns et les autres. Une annulation sera une catastrophe pour la ville, mais un maintien avec des incertitudes sur la venue du public peut mettre en danger certaines compagnies. Nous sommes en contact avec le ministère, la DRAC, le "In", la Ville… Il semble que la deadline soit le 30 avril.* » En attendant, AF&C s'apprête à ouvrir les inscriptions pour le programme. De son côté, la fédération de compagnies Sentinelle conseille de « *ne pas se jeter de manière inconsidérée dans un hypothétique festival qui, dans le meilleur des cas, risque d'être réduit à peau de chagrin* ».

Quelle com' pour la saison prochaine ?

COMMUNICATION. Pour de nombreuses structures, le printemps est la période de réalisation des brochures de communication pour la saison à venir. Et, comme ailleurs, l'incertitude complique la tâche. À Bordeaux, l'opéra national a fait marche arrière à la dernière minute. « *La plaquette 2020-2021 était prête, elle devait partir à l'impression le 13 mars, le lendemain de l'allocution présidentielle indiquant la fermeture des écoles. On a tout arrêté,* explique l'administrateur Olivier Lombardie. *Il y avait trop d'incertitudes sur l'impact de cette crise. On peut reporter des dates, mais notre principale angoisse, c'est de ne plus avoir les moyens d'assumer notre programmation.* »

Au Théâtre du Nord, centre dramatique national à Lille et Tourcoing, Isabelle Demeyère, au service de communication, rédige actuellement la brochure en vue d'une remise des textes au 20 avril, et une impression début mai. Pour le moment, elle fait comme si de rien n'était mais pare à toute éventualité. « *Nous sommes un CDN, la moitié des spectacles n'existe pas. Au vu des événements, les artistes auront-ils toujours envie de faire ce spectacle ou de proposer autre chose ?* », s'interroge-t-elle. Autre question : la tenue ou non du Festival d'Avignon. « *Tiphaine Raffier, issue de l'École du Nord, du CDN de Lille, y présente une création. Si elle n'a pas lieu, où la fait-on ? Et comment la programme-t-on chez nous ?* » Au-delà de la réalisation des brochures, ce sont aussi les lancements de saison, souvent prévus en juin, qui pourraient être décalés. **D. P.**

LE FRINGE RENONCE. **« *La santé publique passe avant* », a déclaré Shona McCarthy , la directrice exécutive du Fringe Festival d'Édimbourg, qui en a confirmé l'annulation, le 1er avril. Il en est de même des autres événements du mois d'août dans la ville écossaise dont le festival de musique classique. L'ensemble représente le plus grand festival de spectacle vivant en Europe et totalise 4,4 millions de spectateurs chaque année pour 25 000 artistes. « *C'est une décision déchirante*, ajoute Shona McCarthy. *Mais après avoir pris conseil et envisagé toutes les options, nous estimons collectivement que c'est la plus appropriée* ».**

VERBIER FESTIVAL ANNULÉ. **La 27e édition du Verbier Festival, grand festival suisse de musique classique, est annulée ont annoncé ses organisateurs. Elle aurait dû avoir lieu du 17 juillet au 2 août. Les invitations aux quelque 220 musiciens sont reportées d'un an. La direction met en avant la nécessité de préserver la santé et le bien-être des festivaliers et des artistes. Elle garantit le remboursement des billets et invite aux dons.**

FESTIVALS REPORTÉS. **Quelques festivals ont réussi à se reporter dans leur totalité. Les Papillons de nuit (musiques actuelles) se déportent de fin mai au week-end du 21-23 août, à Saint-Laurent-de-Cuves en Normandie, en conservant 80 % de la programmation prévue. Jazz sous les pommiers préfère parler d'annulation de l'édition prévue du 15 au 23 mai, mais annonce une soirée en fin de saison pour les restitutions de projets d'action culturelle menés tout au long de l'année passée et un « week-end sous les pommiers », du 18 au 20 septembre. Les Jazz Export Days auront lieu à Coutances du 10 au 12 mai 2021, lors de cette prochaine édition. Le festival de théâtre Wet°, organisé par le centre dramatique national de Tours, se tiendra du 16 au 18 octobre.**

LES PRESTATAIRES APPORTENT LEUR AIDE. **Les prestataires techniques pour le spectacle et l'événement, à travers leur syndicat Synpase, proposent leur aide aux structures de santé et aux collectivités territoriales. Il s'agit de matériels et de savoir-faire, que ce soit en éclairage, en énergie (distribution électrique, chauffage de structure), en sonorisation (d'appel, de sécurité, etc), en réseaux informatiques ou en vidéo… Le formulaire de demande est sur la plateforme covid-prestataires-solidaires.fr**

« Annuler le Off d'Avignon causerait une énorme perte »

Fleur, Jean-Claude et Thibaud Houdinière, codirecteurs de la société de production et de diffusion Atelier Théâtre Actuel

Comment a fonctionné le report de vos dates ?

Nous étions producteurs ou coproducteurs de huit spectacles à Paris et nous avions 150 représentations prévues en tournée du 13 mars au 30 avril. Nous avons réussi à reporter environ 75 % de dates, à la fin mai et en juin pour beaucoup, certains artistes n'étant pas disponibles à la rentrée. Ce pourcentage baisserait de manière drastique si les salles restaient fermées en juin.

Comment se passent les relations avec les diffuseurs ?

Beaucoup de spectacles étaient programmés dans des salles municipales qui, pour certaines, demandent un remboursement des avances lorsque la date est annulée. Le ministre a pourtant appelé le secteur subventionné à honorer les contrats de cessions annulés. Nous souhaiterions qu'il en soit de même pour les contrats passés avec les entrepreneurs privés, pour assurer la rémunération de tous les intervenants. Au minimum le coût plateau. Nous souhaitons aussi que le gouvernement trouve des solutions pour qu'artistes et techniciens soient payés en cas d'annulation massive des dates.

FABIENNE RAPPENEAU

Que représente Avignon Off pour ATA ?

Nous y avons 25 productions dont 12 créations. Nous avons tout réorganisé pour que chacun de nos spectacles ait lieu. Si le confinement se prolongeait après début mai, nous ne serions pas en mesure d'aller au bout de toutes ces créations. Et si le festival était annulé, nous devrions renoncer à de nombreuses créations faute de les présenter aux programmateurs. Cela nous empêcherait aussi d'ouvrir notre théâtre, le Théâtre Actuel Avignon. Nous subirions une énorme perte financière par rapport à ce que nous avons déjà investi pour les répétitions, les décors, les costumes, etc. Il faut espérer qu'une solidarité interviendra entre les acteurs de nos professions et que nous sortirons de cette crise plus unis, avec un public qui saura répondre présent. ❙

PROPOS RECUEILLIS PAR DAVID PROCHASSON

L'Impertinente : regard d'une petite structure

L'Impertinente est une structure privée qui produit un seul spectacle, *Ma grand mère fait du vélo*, qui tourne depuis 2017. « *Nous avions deux dates dans des théâtres municipaux à Sarcelles et Saint-Cyr, qui ont été reportées et n'ont pu être payées*, raconte Stéphanie Gesnel, administratrice. *C'est ce type de dates qui nous permettent de financer Avignon. Des acomptes ont, certes, été versés mais je dois garder les sommes pour payer la compagnie lorsque le spectacle sera donné. Sans argent qui rentre, c'est compliqué d'envisager une programmation à Paris. À Avignon, il faudra se serrer la ceinture, voir faire l'impasse sur la communication. Nous faisons, par ailleurs, de la diffusion sur quatre spectacles. Impossible pour nous de vendre des dates si le spectacle n'est pas joué devant un public et des programmateurs. Nous espérons récupérer 1 500 € via le dispositif pour les petites sociétés. Mais les petites structures comme nous demeurent les laissés-pour-compte. On essaie de survivre, mais on est un peu sur le radeau de la Méduse. Et tout le monde est très inquiet pour le Festival d'Avignon. Des compagnies commencent à annuler (dans le Off) : les programmateurs vont-ils venir ?* » D. P.

LES MESURES POUR LES ARTISTES AUTEURS. Le ministre de la Culture a confirmé que les artistes auteurs auront accès au fonds de solidarité de 1 milliard d'euros qui permet de bénéficier d'une aide jusqu'à 1 500 €. Un deuxième volet d'aides, ouvert à partir du 15 avril, sera instruit par les régions. C'est un dispositif « anti-faillite » pour les très petites entreprises en fortes difficultés. Les artistes auteurs ont aussi le droit d'étaler leurs règlements de charge, leurs factures de loyer, électricité… Les prestations en espèces d'assurance maladie pour les personnes faisant l'objet d'une mesure d'isolement ou de maintien à domicile et pour les parents d'enfant faisant l'objet d'une telle mesure, seront ouvertes aux artistes auteurs. Pour des aides spécifiques aux auteurs, le ministère compte sur les propositions des établissements publics spécialisés comme le Centre national de la musique.

LA POSITION DE LA CFDT. La F3C CFDT estime que les ordonnances du 25 mars ne répondent qu'en partie aux effets catastrophiques de l'arrêt des activités dans le secteur du spectacle vivant. Elle revendique que les dispositions relatives à l'assurance chômage soient prorogées jusqu'au 31 décembre 2020 et, donc, que « *les demandeurs d'emplois bénéficiaires des annexes VIII et X de l'assurance chômage, ne pouvant ouvrir leurs droits en raison de la période de confinement décrétée par le gouvernement, puissent le faire jusqu'au 31 décembre 2020 afin d'effectuer a minima leurs 507 heures* ». Elle souhaite de même que les contrats signés non payés dont l'objet a été annulé soient pris en compte pour l'ouverture de droits. Que Pôle emploi accepte la déclaration des heures prévues par des contrats non effectués de manière rétroactive au 12 mars 2020 et que cette déclaration puisse être prise en compte par Pôle emploi jusqu'au 31 décembre 2020.

AUTEURS DU SPECTACLE VIVANT « OUBLIÉS » ? La SACD s'inquiète pour les auteurs de spectacle vivant. « Grands oubliés des plans du gouvernement » estime la SACD qui sonne l'alarme pour que ces auteurs ne se trouvent pas laissés-pour-compte : « *Ne bénéficiant pas des dispositifs d'indemnisation chômage, ils sont aujourd'hui intégralement privés de toute source de revenus pendant la période de fermeture des théâtres et des établissements culturels et dans l'incertitude de pouvoir percevoir un jour les droits d'auteur liés aux représentations qui ont eu lieu dans des lieux dont la trésorerie est désormais très fragilisée et pour lesquels l'accès au crédit bancaire, même avec une garantie de l'État, restera extrêmement difficile et sera entièrement mobilisé vers la reprise de leurs activités.* »

ARTCENA : ACCOMPAGNEMENT. Artcena continue d'apporter des informations juridiques, professionnelles aux professionnels des arts du cirque, de la rue et du théâtre pendant la période de confinement. Les chargés d'informations juridiques, en télétravail, publient sur un fil d'actualités des fiches juridiques liées aux problématiques d'annulation, suspension de contrats de travail, chômage partiel. contact : juridique@artcena.fr.

FESTIVALS

Nuits de Fourvière : « Repenser les équilibres »

Nous sommes face à une équation à plusieurs inconnues : quand pourra démarrer le montage du site ? quels artistes pourront se déplacer ? combien de temps durera le confinement ?, etc. Le plus important est de ne pas précipiter de choix. D'ailleurs, côté producteurs, personne n'a encore pris de décision. Nous définissons notre méthode avec des dates butoirs », déclare Dominique Delorme, directeur des Nuits de Fourvière. La 75e édition est prévue du 2 juin au 31 juillet, à Lyon. L'équipe a contacté la centaine de productions impliquées dans les 60 spectacles et 130 représentations. Le chorégraphe Josef Nadj est, par exemple, dans son atelier en Hongrie, alors que le pays vient de fermer ses frontières. Deux de ses huit interprètes résident au Sénégal et en Côte d'Ivoire qui ont décrété l'état d'urgence le 23 mars. Les répétitions de cette création, prévues à la MC93 de Bobigny, ne pourront avoir lieu début avril. « *Nous travaillons sur différentes hypothèses : un début du montage – qui dure un mois – soit après le 15 avril, soit à partir du 4 mai, ou encore plus tard. Le festival pourrait débuter 15 à 20 jours après la date prévue. Mais nous ne savons pas quels artistes seront sur la route, notamment américains. Ils tourneront en Europe dans des pays dont les dates de confinement diffèrent.* » Les Nuits de Fourvière devront repenser l'équilibre artistique et économique de leur programmation. Avec l'annulation des festivals britanniques Glastonbury et Parklife ou le report des festivals Primavera (fin août à Barcelone et début septembre à Lisbonne), des tournées américaines en Europe risquent d'être mises à mal et certaines annulées. L'épidémie due au coronavirus touche les États-Unis avec retard par rapport à l'Europe. À ce jour, les tournées de Beck et Deftones – programmés à Lyon – restent maintenues. ▌NICOLAS DAMBRE

KURT VAN DER ELST

Polequin II, de TG Stan

Spring coupé dans son élan

NORMANDIE. Le festival des nouvelles formes de cirque en Normandie, qui avait débuté le 5 mars, a annulé le 13 mars les trois dernières dates de sa programmation. L'organisation payera le coût plateau des compagnies pour assurer les salaires des artistes et techniciens, ainsi que les frais d'approche non remboursables. Le manque à gagner de la billetterie devrait être tempéré par des propositions spontanées de spectateurs de ne pas demander de remboursement. L'impact pour les créations risque d'être plus important. Beaucoup avaient lieu en début de festival. Les créations annulées – tout comme les autres spectacles dans la mesure du possible – seront a priori soit reportées chez un autre partenaire ou au Cirque-Théâtre d'Elbeuf la saison prochaine. Quant aux résidences prévues à La Brèche de Cherbourg : « *Nous étudions les possibilités de report des résidences prévues fin avril après le festival,* explique Lise Hoez, secrétaire générale. *On essaie de retrouver de la place sur le planning. Il faudra certainement d'autres lieux près de la Brèche pour respecter les calendriers de création. Parfois, c'est tout le calendrier de création qui est perturbé. On étudie avec les compagnies comment aider les plus touchées. L'impact sur le travail artistique risque de s'étaler sur une année ou deux.* » ▌CHRISTINE RAOUT

Avec le Temps : lourdes pertes

MARSEILLE. Le festival Avec le Temps (du 9 au 19 mars) illustre le cas d'un événement touché avant la période officielle de confinement. Il a d'abord constaté une chute des ventes, puis un grand nombre de no shows, ces spectateurs qui ne se présentent pas. Olivier Jacquet, directeur, livre : « *Trois semaines avant le festival, les ventes se sont quasiment arrêtées, alors que nous réalisons 60% de notre billetterie durant cette période. Les no shows ont été de 30 à 40%, du jamais vu. Nos rencontres professionnelles comptaient 100 inscrits, mais seuls les pros de la région ont fait le déplacement.* » Côté artistes, Vladimir Cauchemar avait vu ses dates ailleurs qu'à Marseille annulées, tandis que KNLO préférait rester au Canada. Leurs concerts et d'autres ont été reportés, certains à l'édition 2021. Le festival avait fait le pari de doubler sa fréquentation à 23 000 spectateurs. L'interdiction, dès le 13 mars, de tout rassemblement de plus de 100 personnes a signé l'arrêt du festival. Les pertes sont autour de 85 000 euros, pour un budget de 350 000 €. ▌N. D.

HAUTS-DE-FRANCE : AVANCES. La Région Hauts-de-France annonce mobiliser 50 M€ pour renforcer directement la trésorerie des entreprises et doubler ses capacités de garanties afin de favoriser l'octroi de prêts par les banques. Cela comprend un fonds de premier secours pour des avances remboursables de 5 000 à 50 000 € aux entreprises jusqu'à 25 salariés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50 000 € et d'au moins trois ans d'existence et un fonds de prévention géré avec la chambre de commerce et d'industrie pour des avances remboursables de 50 000 à 300 000 €.

NOUVELLE AQUITAINE : FONDS DE 50 M€. La Région Nouvelle-Aquitaine a créé un fonds de 50 M€ pour les entreprises dont au moins 5 M€ pour soutenir les associations en subvention directe notamment dans les domaines de la culture, du sport et de l'économie sociale et solidaire. 10 M€ de prêts sont prévus pour abonder les prêts rebonds gérés par Bpifrance et 15 M€ supplémentaires pour aider les entreprises régionales non éligibles à ces dispositifs.

LE PLAN D'AIDE EN SUD-PACA. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a annoncé le 30 mars un plan qui totalise 227,5 M€. Une enveloppe globale de 35 M€ est prévue pour la culture qui correspond, à hauteur de 30 M€, au maintien des subventions prévues malgré les annulations, et à un plan de 5 M€ avec les priorités suivantes : accompagner les compagnies et artistes les plus fragiles, renforcer le soutien aux structures permanentes et festivals, renforcer les aides à la diffusion, abonder les dispositifs d'État dans les domaines des musiques, du livre, du cinéma ou des arts plastiques.

APPEL AUX DONS AVEC SPOTIFY. Spotify France et le Centre national de la musique ont lancé un appel aux dons vers le grand public via Spotify Covid-19 Music Relief, un programme international qui recommande des organismes reconnus offrant une aide financière aux membres de la communauté musicale les plus démunis. Le Fonds de secours du Centre national de la musique est le bénéficiaire de ce programme en France. Spotify doublera chaque euro de don destiné au Fonds de secours du CNM recueilli via la page Spotify Covid-19 Music Relief.

MUSIQUES ACTUELLES

Renvoyer tous les festivals d'été en 2021 ?

Le syndicat national du spectacle musical et de variété (Prodiss) a écrit au ministre de la Culture, le 30 mars, un courrier non public, mais rendu public de fait par les réactions qu'il a suscitées. Le Prodiss y expose les incertitudes qui pèsent sur les festivals estivaux : possibles restrictions des rassemblements, annulations de festivals européens (Glastonbury, Download…) et donc sans doute des tournées d'artistes américains, inquiétudes quant au retour du public et des mécènes... Olivier Darbois, président du Prodiss, conclut : « *Le report des festivals à 2021 semble être la direction qui pourrait permettre la survie de cet écosystème, si tant est qu'il puisse être accompagné des arrêtés nationaux ou préfectoraux.* » Ces arrêtés empêcheraient les autorisations administratives accordées aux festivals. Leur assurance annulation pourrait parfois jouer. Une proposition qui a fait bondir nombre de festivals non membres du Prodiss. L'association Technopol a lancé une pétition contre un report généralisé. Tommy Vaudecrane, président de Technopol, explique : « *Le Prodiss défend les intérêts de très gros festivals qui craignent que des têtes d'affiche internationales annulent leur tournée d'été sans pouvoir les reprogrammer. Il existe de nombreux festivals plus petits, au public plus régional, qui animent les territoires. Ils n'ont pas la possibilité de recapitalisation de grands groupes. Le Prodiss aurait pu avoir la courtoisie de contacter les autres réseaux.* » Arnaud Meersseman, directeur général d'AEG Presents France, comprend la position du Prodiss : « *Nous avançons 50 % des cachets artistiques seulement un mois avant un concert ou festival. Il vaut mieux perdre 70 000 euros de marketing aujourd'hui qu'un million à 15 jours d'un festival.* » Jérôme Tréhorel, directeur des Vieilles Charrues, concède : « *Nous demandons simplement que le gouvernement prenne une décision maintenant et pas 15 jours avant un festival. Les Vieilles Charrues engagent un budget de 17 millions d'euros.* » La principale difficulté de ces événements est le manque de visibilité, comme le confie Béatrice Desgranges, directrice de Marsatac : « *Plus le gouvernement tarde à prendre des décisions, plus nous engageons des frais qu'il sera compliqué d'assumer en cas d'annulation. Notre chiffre d'affaires annuel se joue sur trois jours.* » Dominique Revert, cogérant d'Alias, coproduit les festivals Beauregard et Musilac. Il analyse : « *Glastonbury (annulé), Primavera (reporté) ou Rock Werchter sont des festivals qui assurent une bonne partie de la rémunération des têtes d'affiches anglo-saxonnes avec des cachets supérieurs à trois fois ce que nous proposons. Ajoutez à cela la crise sanitaire en Grande-Bretagne ou aux États-Unis ; pas sûr que Sum 41 ou les Strokes tournent en Europe.* » En Belgique, le ministre de l'Intérieur a estimé qu'il y avait une « *probabilité certaine* » que les festivals d'été soient reportés. Les festivals français espèrent éviter un effet domino. ▌ NICOLAS DAMBRE

ZÉLIE NOREDA

Au festival Rock en Seine

Comment les Nuits sonores ont reporté

LYON. Le festival lyonnais, prévu du 19 au 24 mai, a été l'un des premiers à reporter son édition. Il a annoncé le 23 mars son report du 22 au 26 juillet. Vincent Carry, directeur, témoigne : « *Nous avons compris que nous n'avions aucune garantie de la levée du confinement alors que le chantier technique nécessite un mois.* » Les Nuits sonores emploient une centaine d'intermittents et font travailler autant de salariés indirects. Le 9 mars, le festival publie un communiqué annonçant tout faire pour maintenir l'édition 2020, quitte à envisager d'éventuelles « *adaptations* ». Des discussions sont entamées avec la préfecture du Rhône, les collectivités partenaires, les artistes programmés et les lieux. Vincent Carry explique : « *Nous avons pris en compte un délai de précaution, deux mois et demi après la date théorique de la reprise des cours le 4 mai. Nous ne pouvions reporter au-delà du 30 septembre, date de clôture de notre saison budgétaire.* » Les événements Dance to act, Mini sonore ou les rencontres professionnelles European Lab seront ajustés. La programmation définitive sera annoncée le 16 avril, sans gros changements, puisque essentiellement électronique et sans têtes d'affiches de variété internationale. Un travail de communication sera nécessaire, mais avec des moyens financiers quasi nuls. ▌ N. D.

SACEM : PLAN D'URGENCE.

Le plan d'urgence de la Sacem pour les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique se compose d'abord d'un fonds de secours de 6 M€ destiné aux personnes connaissant des situations de détresse. Les aides pourront être de 1 500 €, 3 000 € ou 5 000 € selon les situations. La gestion de ce fonds sera assurée par le Comité du cœur des sociétaires de la Sacem et par la direction des affaires sociales de la Sacem. Un deuxième volet du plan passe par des avances exceptionnelles de droits d'auteur. Les avances pourront être demandées durant un an, et leur remboursement sera décalé au-delà de 2021 et pourra s'étaler sur une période maximale de cinq ans. Le troisième axe est le renforcement du programme d'aide pour les éditeurs à 1 million d'euros et élargi dans ses critères. Le dispositif opérationnel du fonds de secours devait être activé dès le 2 avril. Les membres de la Sacem pourront y accéder via leur espace membre sur le site sacem.fr. Les premières aides pourront être versées dès la semaine suivante.

ARTISTES AFRICAINS PÉNALISÉS.

« *L'Afrique, comme beaucoup de pays en développement, sera la grande perdante de cette crise. Là-bas, pas de travail signifie pas d'argent. Il n'y a souvent ni chômage, à peine une sécurité sociale et encore moins de régime d'intermittence* », déplore Corinne Serres, gérante de Mad Minute Music. Sa société de production a annulé la tournée de huit dates de Salif Keita, prévue de fin avril à début mai. Elle devait employer 13 personnes, dont dix musiciens et techniciens maliens. Un artiste réputé comme Salif Keita ne vit pas que de la scène, mais aussi de droits d'auteurs et droits voisins, contrairement à ses musiciens interprètes. Des artistes moins connus sont dans des situations économiques critiques et sans réelle visibilité. Mad Minute Music a annulé de nombreux trajets aériens, certains donnent lieu à un avoir, d'autres pas. Les visas qui avaient été payés ne seront pas remboursés (500 euros pour un visa britannique). Corinne Serres relate : « *Les consulats sont désormais fermés un peu partout. Nous ne savons pas quelle sera la situation sanitaire en Afrique dans les prochaines semaines ni quelles restrictions seront prises par les différents États. Comment les musiciens pourront-ils tenir financièrement ? Nous tenterons de leur envoyer des avances, en espérant que la situation ne soit pas bloquée durant six mois.* »

CONSERVATOIRES SUPÉRIEURS

Quel enseignement pour des danseurs confinés ?

Pour les écoles supérieures de danse, l'enseignement à distance et la continuité pédagogique posent des problèmes apparemment insolubles. Le maintien de la condition physique, le caractère collectif des cours et l'espace nécessaire à ceux-ci semblent incompatibles avec le confinement. « *Nous avons inventé en quelques jours ce qui, il y a deux mois, nous serait apparu comme impossible* », s'amuse Cédric Andrieu, directeur du département danse du Conservatoire national supérieur de musique et danse de Paris (CNSMDP). « *Nous avons pris contact avec chaque étudiant pour savoir quelle était leur situation en matière d'informatique ou de connexion.* » Claire Rousier, la directrice adjointe du CNDC, à Angers, s'est trouvée confrontée au cas d'élèves isolés dans des zones blanches. Kylie Walters, directrice de la danse du Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (CNSMDL), a pu renvoyer dans leur foyer ses élèves résidents, mais certains sont repartis jusqu'au Japon ! Dans l'urgence, tandis que le CNSMDP partage les fiches réalisées par le nutritionniste maison, son homologue lyonnais réalise un document proposant du renforcement musculaire et de l'entraînement, illustré et diffusé en PDF. Le tout adapté aux réalités domestiques des étudiants : des exercices sur place ou presque et pour les enseignements codifiés comme la barre classique, la prise en compte des moyens du bord comme une chaise ou une table. L'application Zoom est mise à contribution avec, pour objectif, comme le résume Claire Rousier, « *de garder la cohésion du groupe, le lien avec la structure autant que les habitudes de travail* ».

Tous les directeurs soulignent combien ces transformations imposent un surcroît de travail pour les équipes et une implication sans faille des étudiants… Heureusement, les vacances arrivent. « *Il y a un vrai besoin de déconnexion, à tous les sens du terme, chez les étudiants* », souligne Cédric Andrieu. Kylie Walters renchérit : « *Pour les professeurs, se reposer un peu est essentiel.* »

Chacun s'inquiète pour les examens. Il faut que les étudiants soient présents et qu'ils aient pu reprendre le travail sereinement : « *Il n'est pas question de leur faire passer l'examen quatre ou cinq jours après la reprise* », précise Cédric Andrieu. Il faut aussi que les membres du jury puissent se déplacer, en sachant que pour les dernières années (DNSP3) qui doivent entrer dans la vie professionnelle, trop retarder les épreuves revient à manquer le moment d'entrer dans le métier. Si la situation ne s'améliore pas d'ici fin mai, le contrôle continu sera mis à contribution. Au CNDC, où la dimension créative est importante, l'un des exercices demandés est d'explorer la pièce où l'étudiant est confiné… L'idée ne compensera pas l'annulation du grand projet *Noces,* reprise du Ballet de Preljocaj avec des musiciens.

PHILIPPE VERRIÈLE

JEAN-CLAUDE CARBONNE

Une Nuit de noces, du Ballet Preljocaj

À Vendôme, l'Hectare dans les premiers labellisés de la marionnette

MARIONNETTE. L'Hectare, à Vendôme, fait partie des quatre scènes conventionnées d'intérêt national sélectionnées pour le titre de centre national des arts de la marionnette « en préparation ». Le nouveau label national n'est donc pas encore mûr au niveau administratif, mais commence à se concrétiser. « *C'est la reconnaissance d'un travail mené depuis longtemps et l'affirmation de ce projet dans une petite ville* », commente le directeur de l'Hectare-Territoires vendômois, Frédéric Maurin. Cela représente 35 000 € supplémentaires pour la production et la diffusion en 2020 et 10 000 € de plus en 2021. Ensuite, la subvention DRAC sera de 150 000 € sur le programme 131 (création) contre 105 000 € actuellement. « *On enclenche un cercle vertueux,* poursuit le directeur. *La Région et le Département devraient emboîter le pas.* » Frédéric Maurin fut lui-même comédien interprète auprès de Roland Schön : « *J'ai tourné avec un seul en scène dans le monde entier, avec plus de 1 000 représentations. Par la suite, quand j'ai travaillé sur le conventionnement de ma structure, j'ai choisi les arts de la piste et de la marionnette.* » L'Hectare aura aura trois équipes artistiques associées, à partir de septembre : la compagnie Stereoptik, Christoph Guillermet (cie 1.0.1.) et le collectif Le printemps du machiniste. **Y. P.**

CNCM DE NICE : LA PRÉSIDENTE CONTRE-ATTAQUE

Quarante-quatre pages au vitriol. Muriel Marland-Militello est sortie de sa réserve après la publication de l'article relatant le conflit qui l'oppose à son directeur François Paris et qui menace la pérennité du CIRM, Centre national de création musicale de Nice (*La Lettre du Spectacle* du 18 mars). La présidente met en cause le rapport d'inspection rendu par la Direction générale de la création artistique. Dans un document transmis au ministère le 19 janvier, elle fustige « *un manque d'impartialité choquant* » : « *Les conclusions de l'auteur* [Philippe Ribour, NDLR] *sont le fruit d'une multiplicité d'erreurs, inexactitudes ou contre-vérités, de présentations tendancieuses, d'une réécriture de l'histoire et de méthodes qui trahissent un parti pris inacceptable* », écrit-elle.

Griefs et cahier des charges

Ses principaux griefs à l'encontre du compositeur François Paris ? « *Une appropriation des moyens humains et financiers du CIRM au profit de ses activités personnelles de composition et d'enseignement, des absences abusives et des cumuls de rémunération discutables.* » Elle en veut pour preuve les 15 jours de cours qu'il donne au conservatoire américain de Fontainebleau sur son temps de travail ou encore la composition de l'opéra *Maria Republica*. Pour cette coproduction, créée en 2016 à Nantes, le CIRM avait engagé 88 000 €, soit 7 % du budget global, et mis à disposition ses directeur et directeur technique. « *Ils sont tous les deux partis deux mois et demi à Nantes. C'est choquant qu'on coûte cher et qu'on rapporte si peu* », estime la présidente. François Paris justifie : « *Cette coproduction nous a permis de développer des projets techniques de premier plan. Un CNCM est dirigé par un compositeur qui compose, ce que je fais. Dans notre cahier des charges, nous avons aussi la recherche de nouveaux talents : mon activité d'enseignement me permet d'être au contact de la jeune génération.* »

Pas de conflit ?

L'ancienne adjointe au maire de Nice conteste pourtant l'idée d'un conflit avec François Paris. Et renvoie la balle aux tutelles, la Ville et le Département notamment, qui ont réduit leurs subventions : « *Ce sont elles qui ont un problème avec lui, pas moi.* » En février, le conseil d'administration avait donné mandat à la présidente de « *régler la question de la direction* ». Celle-ci entend convoquer François Paris pour un entretien préalable à la rupture conventionnelle ou au licenciement pour faute. **D. P.**

SOCIAL

Rencontres chorégraphiques : nouvelle condamnation

Un nouvel arrêt de la cour d'appel de Paris, daté du 11 mars, a condamné l'association des Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis dans un litige qui l'opposait à son ancienne salariée Alice Rougeulle. Celle-ci réclamait, depuis 2012, la reconnaissance d'une rupture abusive de son contrat de travail, plaidant la « *discrimination salariale, le harcèlement moral, exécution déloyale du contrat de travail et travail dissimulé* ». En 2015, elle avait été déboutée par le conseil des prud'hommes. Cette fois, la cour d'appel, qui a donné raison à la plupart de ses demandes, condamne l'association à des sommes qui totalisent plus de 30 000 euros, et acte « *des agissements de harcèlement moral* ». Sur ce point, l'association se défend en pointant « *une cabale dirigée contre madame Mathieu* (la directrice, NDLR) *par deux salariés revendiquant la mise en place d'une cogestion, lesquels ont entraîné madame Rougeulle* ». À la suite de plusieurs condamnations en appel de l'association organisatrice des Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis (*La Lettre du Spectacle* du 7 février), nous avons voulu savoir si les relations sociales s'étaient améliorées depuis la situation décrite dans les arrêts de la cour d'appel de Paris et qui remonte au début des années 2010. Nous avons sollicité deux ex-salarié(e)s récent(e)s de l'association qui ont requis l'anonymat. Leurs propos se rejoignent pour dépeindre un climat anxiogène : changements d'humeur brutaux de la directrice Anita Mathieu, contrôle serré, attaques personnelles, méthodes de gestion perturbantes. Ces témoignages pointent aussi la mise en concurrence des personnels de la même équipe et une pression de travail anormale. **Y. P.**

Au Théâtre de La Commune, le feu n'est pas éteint

CDN. Un conflit social avait affecté le Théâtre de la Commune, centre dramatique national d'Aubervilliers, à l'automne 2018. Il a conduit à un « *diagnostic organisationnel et ressources humaines en lien avec la santé des salariés* » dont le rapport établi par PK Consultants a été rendu à la fin 2019. Dans la foulée, la direction a recruté un directeur des ressources humaines pour une mission temporaire. Pour Sophie Lopez, déléguée syndicale CGT, « *le rapport remis en décembre est accablant pour la direction, la DRAC n'en a pas tiré de conséquences et la situation n'évolue pas dans le bon sens* ».

Une mission DRH

Point de vue radicalement opposé chez la directrice Marie-José Malis pour qui le théâtre fonctionne bien avec une équipe motivée, sauf en ce qui concerne un petit nombre (entre 6 et 8) de salariés dans les services billetterie et relations publiques. « *Nous avons eu recours à une compétence extérieure DRH pour une mission de 6 mois décomposée d'abord en deux temps, puisque je suis en période de renouvellement* », détaille Marie-José Malis. Elle admet que le dialogue social est bloqué avec la délégation syndicale. Le DRH a travaillé sur le document unique, les fiches de postes, l'organigramme. « *Ce sont aussi des procédures pour les entretiens individuels d'évaluation, une politique plus cohérente d'accompagnement des personnels dans leur parcours,* précise la directrice, *autant de choses qu'un administrateur serait en capacité de faire s'il n'y avait pas ce blocage.* » Elle ajoute qu'il s'agit « *d'objectiver les points sur lesquelles la direction va être obligée de prendre des décisions non concertées* ». Le rapport de décembre alertait clairement sur l'existence de symptômes de souffrance, des signes « *aggravés dans un contexte de dysfonctionnements organisationnels* [qui] *affaiblissent le soutien social* ».

Double discours ?

La déléguée syndicale accuse la direction d'opposer les salariés : « *On nous fait passer pour un petit regroupement de mécontents qui râlent pour ne pas faire ce qu'ils devraient. Les personnes embauchées dernièrement servent de vitrine sociale et sont bien traitées. C'est un double discours terrible entre les idées affichées et la réalité. Je ne croyais pas à cette malveillance jusqu'à ce que je voie leurs e-mails.* »
La Lettre du Spectacle a été destinataire de copies de ces messages électroniques privés échangés au sein de la direction à l'été 2018, à propos du conflit social où des termes crus sont utilisés à l'encontre de quelques salariés opposés à « *ceux qui soutiennent le projet* ». Marie-José Malis, en cette période de renouvellement, dit s'attendre à ce que « *les anciens grévistes relancent une cabale* ». **Y. P.**

LE GRANIT : RÉPONSE DE LA DIRECTRICE. Suite à l'article paru dans *La Lettre du Spectacle* du 19 mars, à propos d'une grève à la scène nationale Le Granit, à Belfort, sa directrice Eleonora Rossi souhaite apporter les informations suivantes : « *Pour l'informatique, nous avons effectué une maintenance lourde pendant les vacances scolaires de février pendant lesquelles plus des trois quarts des salariés étaient en congés. Aucun disque dur n'a disparu.*
Le serveur fonctionne et les données de l'entreprise ont été entièrement sauvegardées.
Les salaires de février ont tous été réglés. Un retard de 8 à 10 jours a, en effet, malheureusement eu lieu car la salariée en charge des salaires est tombée malade. Concernant la "mise à mal de l'organisation du travail" ou le "management brutal", c'est un point de vue que tous ne partagent pas : il y a une nouvelle direction qui arrive, un nouveau projet, une nouvelle manière de travailler collégiale qui se heurte à des usages sclérosés, une large utilisation de moyens modernes, des départs et des recrutements, de nombreuses réunions. Nous réinterrogeons les pratiques en équipe, de manière extrêmement participative, et il faut, trois mois à peine après mon arrivée, laisser du temps au temps pour bâtir une nouvelle scène. La grève du 12 mars, exécutée sans préavis par certains salariés rebelles et contestataires depuis plusieurs années, n'a pas été suivie par l'ensemble des salariés. D'autres ont continué de travailler à mes côtés de manière bienveillante et positive. La scène nationale le Granit garde le cap. »

CDCN : RECRUTEMENTS RETARDÉS. Les recrutement subissent les répercussions de la crise sanitaire. Deux des treize Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) ont été contraints de suspendre des recrutements de direction. À la Briqueterie, CDCN du Val-de-Marne, le calendrier a été modifié. Le choix des candidats retenus sur la short-list devrait intervenir la première quinzaine de mai afin que les sélectionnés puissent déposer leur dossier dès fin juin. Les auditions interviendraient durant la première quinzaine de septembre pour une prise de fonction le 1er décembre. L'objectif est de maintenir un tuilage entre la nouvelle direction et Daniel Favier, directeur, qui partira le 31 décembre. Ce tuilage permettra à Daniel Favier de présenter la programmation de la Biennale de danse du Val-de-Marne 2021 vers le 10 décembre. Concernant Chorège, à Falaise (14), Catherine Gamblin-Lefèvre, la directrice, devait partir en mars. Ce départ est reporté et aucun nouveau calendrier n'a encore été fixé.

David Hallberg à Melbourne. L'Australian Ballet a choisi une star, David Hallberg, pour succéder à partir de janvier 2021, à David McAllister qui dirigeait la compagnie depuis plus de vingt ans. Agé de 37 ans, David Hallberg, natif du Dakota du Sud, est admis à l'École de Ballet de l'Opéra de Paris en 1999 et entre à l'ABT Studio Company en septembre 2000. Il est devenu membre du corps de ballet de l'American Ballet Theatre en avril 2001. Il a été le premier Américain à entrer au ballet du Bolchoï en tant que danseur étoile en 2011. Il va diriger une institution basée à Melbourne, forte de plus de 80 danseurs.

Rokia Traoré libérée. La chanteuse franco-malienne Rokia Traoré a été libérée sous contrôle judiciaire le 25 mars, mais pourra être extradée. Elle avait été incarcérée à la prison de Fleury-Mérogis le 10 mars, en vertu d'un mandat d'arrêt européen lié à un litige sur la garde de sa fille par son ex-compagnon en Belgique. Ce dernier est accusé par l'artiste d'attouchement sexuel sur leur enfant. Rokia Traoré est poursuivie pour enlèvement, séquestration et prise d'otage. Alors qu'une tribune était publiée par des personnalités dans *Libération* et qu'une pétition recueillait 30 000 signatures, le réseau des musiques du monde Zone franche avait exprimé son soutien à l'artiste, tout comme la Sacem et le Syndicat des musiques actuelles.

Appel à candidatures Viva Cité. Artcena et l'Atelier 231, centre national des arts de la rue, lancent un appel pour candidater aux présentations de projets du festival Viva Cité à Sotteville-lès-Rouen, prévues le 27 juin. Il s'adresse à des compagnies professionnelles du secteur des arts de la rue présentant un projet créé dans, avec et pour l'espace public, avec une sortie de création officielle prévue entre le printemps 2021 et le printemps 2022. Les candidats ont jusqu'au 17 avril pour candidater. artcena.fr

Les lauréats Jazz migration. Fantôme, la Litanie des cimes, Rouge et Go to the dogs ! sont les quatre lauréats de la sixième édition de Jazz migration. Porté par AJC, ce dispositif apporte aux lauréats et aux finalistes des outils de structuration et de professionnalisation adaptés aux spécificités des musiciens de jazz.

Écritures jeunesse : maintien. Scènes d'enfance-Assitej France maintient l'événement « Le 1er juin des écritures théâtrales jeunesse ». « *En fonction de l'actualité, le 1er juin prendra de multiples formes… et pourra se déployer à la radio, sur les réseaux sociaux, à nos fenêtres* », annonce l'association.

Artistes en exil : soutien. L'ONDA relaie un appel de l'Atelier des artistes en exil. Cette structure qui vient en aide aux artistes réfugiés est en difficultés financières en raison des exigences de confinement, de subventions en attente et de l'annulation des recettes liées aux cessions et ateliers. Un appel aux dons est ouvert sur le site : campagne.aa-e.org

Talents Adami Jazz. L'opération Talents Adami Jazz devient annuelle et poursuit le modèle initié en 2019 qui proposait à un ou une jeune artiste de jazz de collaborer avec un artiste de renommée mondiale de son choix. L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 30 avril 2020 sur talents.adami.fr

Appel à projets Danse Dense. Danse Dense appelle à propositions chorégraphiques pour l'une des plateformes professionnelles de repérage organisées entre novembre 2020 et juin 2021 chez ses partenaires. Jusqu'au 3 mai à l'adresse appelaprojet@dansedense.fr

FESTIVAL

Le festival Dañsfabrik reviendra en 2021

Le festival Dañsfabrik qu'organisait le Quartz de Brest, du 2 au 7 mars, a regroupé 9 661 spectateurs pour 10 906 places, soit un peu plus de 88 % de remplissage. Ce bilan conforte cette manifestation comme un rendez-vous de référence. Malgré les travaux à venir à la scène nationale, la dixième édition, en 2021, aura lieu dans sa forme actuelle. Ce sera la dernière avant la fermeture pour deux saisons. Une mission de curateur sera confiée à Dorothée Munyaneza. « *L'intervention de la personne invitée porte sur cinq ou six propositions, très subjectives, et pas forcément en fonction d'une zone géographique* », précise Matthieu Banvillet, directeur du Quartz. « *Ce qui compte le plus, c'est la création, et donc comment Dañsfabrik peut ajouter sa petite pièce à la danse dans le monde. Le fait d'être un peu producteur pour des Chiliens ou des Libanais donne du sens au festival. Et la danse marque l'identité du Quartz* », précise Matthieu Banvillet. Il n'y aura pas de lieu éphémère pour l'activité du Quartz pendant ses travaux à partir de 2021, mais il faudra de l'espace pour proposer quatre à cinq créations de danse dont trois font l'objet d'une résidence. L'école des beaux-arts de Brest vient de proposer d'installer un plateau carré de 10 mètres de côté sous forme d'un véritable studio dans ses locaux. **PHILIPPE VERRIÈLE**

ANNE-VAN-AERSCHOT

A Love Supreme, Salva Sanchis, Anne Teresa De Keersmaeker

PARUTIONS

Sexe et genres des mondes culturels. Les artistes qui se veulent à l'avant-garde sur le plan artistique le sont-ils aussi sur le plan du genre ? Le talent a-t-il un sexe, et si oui, est-il le même dans tous les domaines artistiques et culturels ? Comment expliquer les différences de carrière entre femmes et hommes dans des domaines où seuls le talent et la passion individuelle devraient compter ? Dans *Sexe et genres des mondes culturels,* une trentaine de chercheuses et chercheurs des sciences humaines et sociales, apportent des éclairages sur ces questions de genres et de sexe dans les milieux de la musique, de la danse, mais aussi des arts plastiques ou du livre. ENS Éditions.

Les artistes dans la fabrique urbaine. Revue bi-annuelle dédiée aux arts vivants dans l'espace public, *Klaxon* publie un onzième numéro intitulé « Les artistes dans la fabrique urbaine ». Soixante-dix pages d'entretiens et d'analyses pour mieux comprendre ces nouvelles manières de créer dans la ville. Quand et comment les artistes s'insèrent-ils dans la fabrique urbaine ? Quels sont leurs modes opératoires ? Quels effets produisent leurs actions artistiques ? Quels sont les enjeux et limites de ces nouveaux modes de production de l'urbanité ? La revue est en accès libre sur le site cifas.be.

Erratum. Dans l'article intitulé « À Lignières, les Bains-Douches fragilisés (*La Lettre du Spectacle* du 6 mars », nous évoquions la démission de quatre salariés. Ceux-ci étaient en désaccord, non pas avec le prédécesseur de Sylvain Dépée, mais avec son ex-prédécesseur, Jean-Claude Marchet.

Pour paraître dans ces pages :
Pascal Clergeau - Tél : 07 61 82 06 06
pascal.clergeau@lalettreduspectacle.com

haute savoie le Département

Nous avons des valeurs fortes à partager !

Laissez-vous séduire...

800 000 habitants.
Préfecture : **Annecy**,

à **25 mn** de **Genève**,
75 mn de **Lyon**.

Budget annuel
1 milliard d'euros

■ **Par notre situation stratégique** aux frontières de la Suisse et de l'Italie, au cœur de la première destination mondiale pour les sports d'hiver.

■ **Par l'ouverture de notre politique RH**, axée sur la montée en compétences de nos 3000 collaborateurs avec plus de 8000 jours de formation par an pour un budget supérieur à 1,3 M€

■ **Par la beauté de nos paysages** et nos multiples activités sportives, culturelles et de loisirs.

■ **Par l'exceptionnelle vitalité de notre tissu économique**, le dynamisme des activités technologiques et notre offre étendue de filières d'enseignement.

Responsable de l'unité Développement Culturel Territorial

Attaché territorial – titulaire ou contractuel/le
– réf. UB/PCP/733

Accueilli/e au sein du Pôle Culture Patrimoine, sous l'autorité de la responsable du service du Développement Culturel, vous pilotez la politique d'accompagnement des collectivités locales dans leurs projets d'action culturelle. Vous impulsez et suivez la dynamique de contractualisation territoriale • pilotez la gestion du fonds d'aide à l'action culturelle et encadrez l'équipe de l'unité dédiée au développement culturel territorial (4 personnes).

VOS MISSIONS PORTENT SUR PLUSIEURS VOLETS :

Développement culturel des territoires
• suivi des Contrats Territorialisés d'Education Artistique et Culturelle • dialogue avec les collectivités concernant leurs politiques et projets de développement culturel • force de proposition pour un élargissement de la politique de contractualisation culturelle • lien entre la politique de développement culturel et les autres politiques de l'institution • faciliter la mise en réseau des acteurs et animer des groupes de travail locaux ou thématiques.

Fonds d'aide à l'action culturelle
• contribuer à affiner la stratégie départementale d'appui aux acteurs et projets culturels et la formaliser • instruction des dossiers de demande de subvention.

Animation de l'unité Développement culturel territorial
• proposer une méthodologie d'intervention équilibrée entre approche territoriale et compétences sectorielles • force de proposition pour une approche territoriale renforcée de l'intervention culturelle • gérer les crédits budgétaires alloués • élaborer des outils de contrôle, de suivi et d'évaluation des projets.

Vous justifiez d'une expérience solide en développement culturel et management. Fin/e connaisseur/euse des politiques culturelles territoriales, vous en maîtrisez les enjeux. Rigoureux/se et autonome, vous disposez d'un sens éprouvé de la communication, d'un esprit de synthèse, et de qualités rédactionnelles.

Responsable de l'unité Éducation Artistique et Culturelle

Attaché territorial – titulaire ou contractuel/le
– réf. UB/PCP/2477

Accueilli/e au sein du Pôle Culture Patrimoine, sous l'autorité de la responsable du service du Développement Culturel, vous pilotez la politique d'éducation artistique et culturelle du Département : animation du réseau départemental, conception et suivi de projets, et management d'équipe.

VOS MISSIONS PORTENT SUR PLUSIEURS VOLETS :

Education artistique et culturelle
• impulser la stratégie territoriale d'éducation artistique et culturelle (EAC) • piloter les dossiers « Chemins de la culture », « Parcours civique et professionnel en montagne » et Concours national de la Résistance et de la déportation • instruction des dossiers et mise en œuvre la convention pluriannuelle EAC • animer les réseaux départementaux et accompagner les porteurs de projets, participer aux réseaux et à la dynamique régionale de l'EAC • encadrer l'équipe de l'unité dédiée à l'éducation artistique et culturelle (3 personnes)

Développement culturel
• contribuer à la stratégie de développement culturel territorialisé • participer à la réflexion sur les projets transversaux du Schéma départemental des enseignements artistiques • gérer les crédits budgétaires alloués • élaborer des outils de contrôle, de suivi et d'évaluation des projets.

Vous justifiez d'une expérience solide en terme d'éducation artistique et culturelle et de management. Fin/e connaisseur/se des rouages de l'Éducation nationale, vous maîtrisez les enjeux éducatifs et pédagogiques liés à l'EAC. Rigoureux/se et autonome, vous disposez d'un sens éprouvé de la communication, d'un esprit de synthèse, et de qualités rédactionnelles.

Chargé/e de mission développement culturel territorial / référent/e schéma départemental des enseignements artistiques

Attaché territorial
– réf. UB/PCP/2475

Accueilli/e au sein du Pôle Culture Patrimoine, Service du Développement Culturel, Unité Développement Culturel Territorial, vous êtes référent/e du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA). Vous contribuez à la mise en œuvre de la stratégie de développement culturel territorial du service. Vous initiez des dynamiques de territoire entre acteurs publics et culturels.

VOS MISSIONS PORTENT SUR PLUSIEURS VOLETS :

Référent/e Schéma départemental des enseignements artistiques
• piloter la mise en réseau des établissements d'enseignement artistique (EEA) • accompagner les EEA dans l'évolution de leurs missions, de l'organisation pédagogique, de la relation aux publics • conseiller les collectivités et les acteurs des pratiques amateurs • assurer l'instruction des demandes de subventions • suivre les projets d'orchestre à l'école

Développement culturel des territoires
• contribuer à la stratégie de développement culturel territorialisé portée par le service • animer des groupes de travail entre acteurs culturels locaux • mise en œuvre de conventionnements et suivi des conventions d'objectifs • conseiller les acteurs culturels • force de proposition pour la stratégie d'appui aux acteurs et projets culturels.

Vous justifiez d'une expérience solide en lien avec les collectivités territoriales. Fin/e connaisseur/se du secteur culturel et associatif, vous maîtrisez le fonctionnement des EEA et la technicité des enseignements artistiques. Rigoureux/se et autonome, vous disposez d'un sens éprouvé de la communication, d'un esprit de synthèse, et de qualités rédactionnelles.

Chargé/e de mission développement culturel territorial / cinéma et arts visuels

Attaché territorial – titulaire ou contractuel/le
– réf. UB/PCP/2669

Accueilli/e au sein du Pôle Culture Patrimoine, Service du Développement Culturel, Unité Développement Culturel Territorial, vous êtes ressource dans les domaines du cinéma et des arts visuels. Vous contribuez également à la mise en œuvre de la stratégie de développement culturel territorial du service. Vous initiez des dynamiques de territoire entre acteurs publics et culturels.

VOS MISSIONS PORTENT SUR PLUSIEURS VOLETS :

Référent/e cinéma et arts visuels
• accompagner les acteurs de ces secteurs, les suivre et évaluer leur action • veille concernant l'économie de l'art et du cinéma • instruire les dossiers de demande de subvention • contribuer à la gestion du fonds de soutien au cinéma d'animation, et être référent/e pour la convention pluriannuelle cinéma d'animation • accompagner les réseaux constitués • force de proposition pour la stratégie départementale d'appui aux acteurs et projets culturels • animer et piloter les partenariats dans lesquels le Département est impliqué (Festival international du Film d'Animation, Annecy Cinéma Italien…)

Développement culturel des territoires
• contribuer à la stratégie de développement culturel territorialisé • contribuer à la mise en réseau des acteurs et animer des groupes de travail entre acteurs culturels locaux.

Vous justifiez d'une expérience solide de pilotage de projet en lien avec les collectivités territoriales. Fin/e connaisseur/se du secteur culturel et associatif, vous maîtrisez l'économie, les enjeux et acteurs de la filière du cinéma et de l'audiovisuel, et le fonctionnement du secteur des arts visuels. Rigoureux/se et autonome, vous disposez d'un sens éprouvé de la communication, d'un esprit de synthèse, et de qualités rédactionnelles.

Chargé/e de mission développement culturel territorial / spectacle vivant

Attaché territorial – titulaire ou contractuel/le
– réf. UB/PCP/2476

Accueilli/e au sein du Pôle Culture Patrimoine, Service du Développement Culturel, Unité Développement Culturel Territorial, vous êtes ressource dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, danse, musiques actuelles, arts de la rue…). Vous contribuez également à la mise en œuvre de la stratégie de développement culturel territorial du service. Vous initiez des dynamiques de territoire entre acteurs publics et culturels.

VOS MISSIONS PORTENT SUR PLUSIEURS VOLETS :
Référent/e spectacle vivant
• accompagner, conseiller les acteurs culturels du territoire et évaluer leur action • force de proposition pour la stratégie départementale d'appui aux acteurs et projets culturels • favoriser l'émergence de nouveaux projets • mise en œuvre des dispositifs de « résidence-association » et du « Belvédère des Alpes ».

Le Département de la Haute-Savoie mène une politique culturelle dynamique, marquée par la double ambition de faire de la culture et des patrimoines des leviers de développement des territoires, et de favoriser l'accès de tous aux arts et à la culture.
Il est propriétaire de plusieurs équipements qu'il met en valeur et anime : le château de Clermont, la chartreuse de Mélan (à Taninges), et deux sites mémoriels – musée de Morette et Mémoire du maquis sur le plateau des Glières. Il prépare également l'ouverture d'un futur musée de la Résistance et de la Déportation, à Bonneville.
Il accompagne les acteurs culturels haut-savoyards dans de nombreux domaines (spectacle vivant, arts visuels, festivals…) et apporte un soutien particulier à la filière du cinéma d'animation, atout majeur du territoire avec notamment le Festival international du film d'animation.
Le Pôle culture et patrimoine (PCP) pilote de nombreux projets et dispositifs de soutien aux acteurs culturels et aux collectivités : Chemins de la culture, Schéma départemental des enseignements artistiques, Concours national de la Résistance et de la Déportation, dispositifs de développement culturel en faveur des publics du champ social… Du fait de la position frontalière de la Haute-Savoie, le PCP conduit également plusieurs projets européens, notamment avec l'Italie.

Programmation artistique
• conception, programmation et mise en œuvre d'un festival départemental (environ 15 dates)

Développement culturel des territoires
• contribuer à la stratégie de développement culturel territorialisé portée par le service • contribuer à la mise en réseau des acteurs et animer des groupes de travail entre acteurs culturels locaux.

Vous justifiez d'une expérience solide en lien avec les collectivités territoriales. Fin/e connaisseur/se du secteur culturel et associatif, vous maîtrisez le fonctionnement et les enjeux du spectacle vivant. Créatif/ve, vous avez déjà construit une programmation artistique. Rigoureux/se et autonome, vous disposez d'un sens éprouvé de la communication, d'un esprit de synthèse, et de qualités rédactionnelles.

Assistant/e de gestion administrative

Adjoint administratif – titulaire ou contractuel/le

– réf. UB/PCP/49

Accueilli/e au sein du Pôle Culture Patrimoine, Service du Développement Culturel, vous assurez le suivi administratif du service et de l'Office Départemental d'Action Culturelle (ODAC).

Vous assurez le suivi administratif du service :
• rédaction de courriers, notifications, notes et compte-rendus • relecture des documents rédigés par le service • gestion administrative des dossiers du service (développement culturel territorial, éducation artistique et culturelle) • accueil téléphonique, suivi du courrier, des calendriers, organisation de réunions….

Vous assurez la gestion administrative de l'ODAC
• courriers, suivi du parc technique et du budget, préparation des conseils d'administration • gestion des contrats avec les compagnies accueillies lors des manifestations culturelles ainsi que ceux des techniciens intermittents du spectacle • régie des recettes.

Doté/e de bonnes qualités relationnelles, votre sens du service public est éprouvé. Votre rigueur et votre fiabilité sont reconnues. Vous avez l'esprit d'initiative, vous connaissez et appréciez le secteur de la culture.

RENSEIGNEMENTS SUR CES POSTES :
Mme Emilie BAYART, responsable du service du développement culturel et Pôle culture Patrimoine, 04 50 33 23 60 – emilie.bayart@hautesavoie.fr

Chargé/e de mission valorisation culturelle

Attaché territorial ou Attaché de conservation du patrimoine – titulaire ou contractuel/le

– réf. UB/PCP/2677

Accueilli/e au sein du Pôle Culture Patrimoine (PCP), et sous l'autorité du directeur, vous pilotez la stratégie de mise en visibilité des actions et des politiques publiques portées par les différents services du Pôle (développement culturel, collections patrimoniales et de mémoire, sites culturels archéologie et patrimoine bâti). Vous êtes force de proposition pour renforcer la visibilité de la collectivité dans toutes les actions culturelles qu'elle conduit ou soutient.

• Vous pilotez la stratégie de mise en visibilité des actions et des politiques publiques portées par le PCP
En lien avec l'équipe de direction, vous menez les relations avec le Pôle Communication Institutionnelle (PCI), assurez l'interface avec le Cabinet pour les sujets liés à la communication et au protocole, et supervisez les événements de lancement de saison.

• Vous êtes garant/e de la bonne visibilité du Département
Vous contribuez à la mise en valeur des sites et des événementiels, proposez des contenus éditoriaux, rédigez des post intraweb et des newsletters.
Pour le secteur culturel, vous pilotez les partenariats avec les offices de tourisme, Innovation Développement Touristique Haute-Savoie, Savoie Mont-Blanc Tourisme, comités d'entreprises, collectivités, etc.

• Vous assurez la planification des besoins annuels du PCP en communication
Vous identifiez et recensez les supports et outils de communication, élaborez des plans de communication et de diffusion des supports, tenez le calendrier des évènements et suivez les invitations protocolaires.

• Vous contribuez à la réalisation et diffusion des supports et éléments de communication
Vous gérez le planning de production des outils, apportez conseil et expertise pour qualifier les outils de communication, organisez la bourse annuelle d'échange des documents touristiques et pilotez la diffusion des supports avec les prestataires et partenaires.

Vous justifiez d'une expérience solide en communication et/ou relation publique en lien avec les collectivités territoriales. Habitué/e à travailler en équipe et en mode projet, vous connaissez le secteur culturel. Rigoureux/se et autonome, vous disposez d'un sens éprouvé de la communication, d'un esprit de synthèse et d'excellentes qualités rédactionnelles.

RENSEIGNEMENTS :
M. Christophe POPOVICS, directeur du Pôle culture et patrimoine et Pôle culture patrimoine, 04 50 33 23 60 – christophe.popovics@hautesavoie.fr

Chargé/e d'administration de projet européen (CDD 18 mois)

Rédacteur – contractuel/le

– réf. UB-PCP-CHARG-EU

Accueilli/e au sein du Pôle Culture Patrimoine, Service de l'administration générale, et en étroite collaboration avec le coordinateur des projets européens, vous assurez le suivi financier et administratif de projet européen.
Vous assurez la rédaction des différents marchés, contrôlez l'avancement des dépenses, sur la base de tableaux de suivi, ainsi que les pièces administratives, et les circuits de facturation. Vous conduisez le suivi administratif : rédaction, collecte et archivage de tous les livrables, rédigez les rapports d'avancement du projet et assurez le téléchargement de toutes les pièces justificatives sur la plateforme dédiée. Vous collectez les productions des collégiens, compilez le recueil de ces productions, vous contribuez à la préparation et à l'organisation des événements et temps forts du projet.

Vous disposez d'une formation Bac + 2 minimum, en lien avec les métiers de l'administration et justifiez d'une expérience d'au moins 2 ans sur une fonction similaire. Autonome, méthodique, rigoureux/se, vous êtes doté/e d'une bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des marchés publics.

RENSEIGNEMENTS :
M. Raphaël PERCHOUX, coordinateur de projets européens et Pôle culture Patrimoine, 04 50 33 23 52 – raphael.perchoux@hautesavoie.fr

Assistant/e de gestion et de pilotage de projets

Rédacteur – titulaire ou contractuel/le

– réf. UB/PCP/730

Accueilli/e au sein du Pôle Culture Patrimoine, Service de l'administration générale, vous contribuez à plusieurs missions d'appui administratif aux différents services du pôle, et vous assurez le suivi administratif et financier du service des sites culturels, de l'archéologie et du patrimoine bâti.

Sous l'autorité de la responsable du service de l'administration générale, vous assurez :
• la saisie d'actes réglementaires (délibérations, conventions) et leur suivi • la gestion et le suivi des dossiers administratifs et financiers relevant du Conseil Savoie Mont Blanc (élaboration des documents administratifs – rapports, tableaux financiers, conventions, DOB…) • la gestion administrative et financière d'une partie des marchés publics du pôle • la suppléance administrative et financière.

En relation fonctionnelle avec la responsable du service des sites culturels, de l'archéologie et du patrimoine bâti, vous assurez le suivi administratif et financier du service :
• secrétariat général du service • coordination et suivi des marchés publics du service • rédaction de délibérations et de conventions • préparation de dossiers à présenter en commission Culture.

Disposant d'une formation de niveau Bac administratif et/ou financier, vous possédez de bonnes qualités rédactionnelles et justifiez d'une expérience confirmée dans le champ des marchés publics.
Disponible, autonome, fiable, vous possédez des connaissances en matière de gestion financière, si possible avec une pratique de la M52, et montrez des facilités à utiliser les logiciels métiers (Acropolis, Sis marchés, Sedit Marianne) et les outils informatiques.
Disposant de facultés d'adaptation et d'apprentissage, vous êtes autonome et rigoureux/se et souhaitez vous investir. Doté/e d'un bon sens relationnel, vous savez travailler en équipe et de façon transverse.

RENSEIGNEMENTS :
Mme Danielle GIRALDO, responsable du service de l'administration générale et Pôle culture Patrimoine, 04 50 33 23 53 – danielle.giraldo@hautesavoie.fr

Postes à temps complets, basés à Annecy - Permis B requis.

Retrouvez les profils de poste détaillés sur notre site hautesavoie.fr

Si condition de diplôme ou permis B/C, joindre obligatoirement une copie.

Les personnes intéressées par ces postes devront adresser leur candidature (lettre de motivation + CV + dernier arrêté de situation administrative pour les agents fonctionnaires) à Monsieur le Président du Département par mail à l'adresse : recrutement74@hautesavoie.fr en indiquant la référence du poste, avant le 17/04/2020.

Safari-rh.fr

hautesavoie.fr

Pour paraître dans ces pages :
Pascal Clergeau - Tél : 07 61 82 06 06
pascal.clergeau@lalettreduspectacle.com

TANDEM
Scène nationale

RECRUTE

UN.E RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC

CDI - TEMPS COMPLET

Tandem Scène nationale privilégie le croisement des arts et la découverte des courants artistiques incontournables de la scène européenne et internationale et mène un programme ambitieux d'actions culturelles. Ouvert au soutien à la jeune création contemporaine comme à des spectacles de référence, Tandem coproduit et accueille des spectacles (61 propositions pour 151 représentations en 2018-19) sur 6 plateaux répartis à Arras et Douai, formant un ensemble scénique exceptionnel complété d'un cinéma classé Art et Essai. Tandem bénéficie d'une situation géographique idéale, au cœur de la Région des Hauts-de-France sur un grand territoire contrasté représentant un bassin de population de plus de 500 000 habitants et œuvre au croisement des publics notamment par une programmation en décentralisation.

Le/la responsable des relations avec le public, par sa culture générale, sa connaissance approfondie du spectacle vivant, par sa capacité à analyser une programmation et les enjeux d'une scène nationale, par son expérience et sa capacité avérée à encadrer et dynamiser une équipe des relations publiques, contribue pleinement au développement du projet du Tandem et à son appropriation par le public.

MISSIONS

Tenant compte des attentes et objectifs formulés dans le cadre du projet artistique, en concertation avec le directeur et la secrétaire générale, le/la responsable des relations avec les publics...

• élabore une stratégie de développement des publics et des partenariats et veille à la rencontre des œuvres, des artistes et du public,

• travaille à l'émergence de propositions innovantes et met en œuvre, y compris hors les murs, les actions de développement des publics, les projets d'action artistique et culturelle et les actions de fidélisation et de sensibilisation des publics en lien avec la programmation de la scène nationale (spectacle vivant, cinéma et décentralisation),

• anime de manière dynamique le réseau des partenaires, contribue à son développement et s'assure de la transmission du projet et des valeurs de la scène nationale.

Pour mener à bien sa mission, le/la responsable des relations avec les publics s'appuie sur une équipe dynamique composée de 5 personnes. Il/elle...

• anime, coordonne et organise ce service des relations avec les publics. Il/elle assure le lien avec les autres services et gère le fichier public, en collaboration avec la responsable de la billetterie,

• valorise le travail de sensibilisation et de médiation de la scène nationale par la mise en place d'analyses et de bilans des actions menées, et met en place les outils d'études statistiques permettant l'adaptation et l'évolution des actions proposées.

PROFIL

• Expérience confirmée d'au moins 5 années à un poste équivalent.

• Connaissance et appétence pour les enjeux de la création contemporaine.

• Qualités relationnelles, goût du contact, sens des relations humaines, volonté de travailler en partenariat.

• Qualités d'encadrement et organisationnelles avérées.

• Qualités rédactionnelles, esprit d'analyse.

• Maîtrise des outils bureautiques et d'un logiciel de billetterie (idéalement Ressources).

• Grande disponibilité et permis B.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

Poste avec des déplacements réguliers entre les sites d'Arras et de Douai.

Temps complet sous contrat à durée indéterminée — forfait 213 jours (statut cadre, groupe 4). Rémunération selon la grille de la convention collective (IDCC 1285), le profil et l'expérience.

Poste à pourvoir selon disponibilités.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitæ) au plus tard le 26 avril 2020 à l'attention de Gilbert Langlois, directeur, par courriel à l'adresse rh@tandem.email

Entretiens envisagés entre le 11 et le 15 mai 2020.

www.tandem-arrasdouai.eu

Le Théâtre de Nîmes recrute

UN REGISSEUR GENERAL

Cadre niveau IV - convention collective SYNDEAC- CDI

DATE D'EMBAUCHE : SEPTEMBRE 2020

Définition du poste

Sous la responsabilité du Directeur technique, et en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe technique (six permanents et une équipe de techniciens intermittents), le(a) salarié(e) aura notamment la responsabilité :

- de la préparation (analyse des fiches techniques...), de l'exploitation et de la coordination des diverses manifestations organisées ou produites par le Théâtre de Nîmes, dans le respect des règles de sécurité.
- du bon fonctionnement et entretien du matériel scénique.

Il (elle) devra être disponible et avoir de réelles qualités de travail en équipe.

Organisation du temps de travail

- Temps de travail modulé sur la saison artistique, modalités : convention de forfait annuel en jours.
- 6 semaines de congés payés.

Profil demandé

- Expérience confirmée dans une structure similaire
- Expérience de tournée souhaitée
- Expérience souhaitée en logiciel de planification
- Organisé, sens relationnel
- Maîtrise des outils informatiques (Autocad , Excel)
- Goût prononcé pour la création artistique
- Langues : bon niveau en anglais et connaissances en espagnol souhaités

Salaire en fonction de l'expérience et de la grille salariale de l'établissement

Descriptif de la structure

- Accueil de spectacles, créations, atelier de construction de décors, actions culturelles et éducatives
- 2 salles : le Théâtre Bernadette Lafont jauge de 791 places, l'Odéon jauge de 240 places assises

Renseignements : 04 66 36 65 00 - Contact : Fabrice Burgy
www.theatredenimes.com

Date limite de candidature : 30 avril 2020

Merci d'adresser votre candidature
(cv + lettre de motivation) à :
THEATRE DE NÎMES - CS 90040 30020 NÎMES cedex 1

A l'attention de François Noël, Directeur
par e-mail à f.burgy@theatredenimes.com et
attache.administration@theatredenimes.com

Structures de création et de diffusion

Direction

ATELIER THÉÂTRE JEAN-VILAR - CENTRE SCÉNIQUE, à Louvain-la-Neuve (Belgique). Directeur (h/f). Cand. avant le 5/05. À pourvoir le 1/01/2021. candidature@atjv.be

L'ARA - AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS, à Roubaix (59). Codirecteur en charge des actions de médiation culturelle (h/f). Cand. 28/04. CDI pour le 1/09. recrutementara@ara-asso.fr

COMÉDIE POITOU-CHARENTES à Poitiers (86). Un ou des artistes (h/f). Cand. avant le 24/04. Poste à pourvoir le 1/01. www.comedie-pc.fr

ACB ACTION CULTURELLE DU BARROIS à Bar-le-Duc (55). Directeur (h/f). Cand.avant le 1/05. Pour le 4/01/2021. www.acbscene.com

Administration/ production/diffusion

PAPA'S PRODUCTION au Havre (76). Responsable administratif et financier (h/f). Cand. 26/04. À pourvoir en juillet. candidature@papasprod.com

LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE à Bagneux (92). Administrateur (h/f). Cand. 15/04. Poste à pourvoir le 1/06. www.lepluspetitcirque dumonde.fr ; elefterios@ppcm.fr

MAISON DES JONGLAGES à La Courneuve (93). Chargé de la coordination et des actions artistiques et culturelles (h/f). Cand. avant le 10/05. Entretiens du 24 au 29/05. CDD à pourvoir du 15/06 au 31/12. www.profilculture.com

L'ÉPICERIE MODERNE à Feyzin (69). Responsable d'administration (h/f). Cand. avant le 26/04. Entretiens entre les 4 et 15/05. CDD de juin à décembre. francois@epiceriemoderne.com

TRANSE EXPRESS à Eurre (26). Coordinateur de la Gare à Coulisses (h/f). Cand. avant le 4/05. Entretiens les 13-14/05. Pour le 27/08. www.profilculture.com

QUELQUES P'ARTS... - SOAR, À Boulieu-les-Annonay (07). Administrateur (h/f). www.profilculture.com

LA PÉNICHE -ASSOCIATION MOSAÏQUES, à Chalon-sur-Saône (71). Responsable d'administration (h/f). Cand. avant le 1/06. CDI. leo@lapeniche.org ; sophie@lapeniche.org ; leo@lapeniche.org

LE GUEULARD PLUS à Nilvange (57). Attaché à l'administration et aux finances (h/f). Cand. 10/04. Pour le 15/05. ressourcehumaine@legueulardplus.fr

ROCKSANE à Bergerac (24). Chargé d'administration (h/f) ; cand. avant le 3/05 ; à pourvoir dès le 12/05 + Chargé de l'action culturelle et de la communication (h/f) ; cand. avant le 30/04 ; à pourvoir dès septembre ; overlook@wanadoo.fr

THÉÂTRE DES SALINS à Martigues (13). Secrétaire général (h/f). Cand. avant le 20/04. Poste à pourvoir le 24/08. e.gialis@les-salins.net

LE NEST, CDN TRANSFRONTALIER DE THIONVILLE GRAND EST (57). Administrateur (h/f) ; cand. avant le 25/04. + Chargé des relations avec les publics et la jeunesse (h/f) ; cand. avant le 24/04 ; pour le 18/05. direction@nest-theatre.fr

L'ATELIER DE PARIS. Administrateur (h/f). Cand. avant le 30/03. Poste à pourvoir le 18/05. direction@atelierdeparis.org

CARRÉ-COLONNES SCÈNE NATIONALE BORDEAUX MÉTROPOLE (33). Administrateur (h/f). Cand. 17/04. Poste basé à Blanquefort à pourvoir le 01/09. c.tabel@carrecolonnes.fr

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE CRÉTEIL ET DU VAL-DE-MARNE. Responsable du Festival Kalypso et du Concours Chorégraphique (h/f). Cand. 15/04. Poste à pourvoir en mai. www.ccncreteil.com

LA COMÉDIE DE COLMAR (68). Directeur de production et diffusion (h/f). CDI. recrutement@comedie-colmar.com

Communication/ relations publiques

TANDEM, SCÈNE NATIONALE à Arras (62) et Douai (59). Responsable des relations avec le public (h/f). ‹ Voir page 13

COMPAGNIE N°8. Chargé de diffusion, communication, presse (h/f). Cand. 10/04. Pour le 10/05. compagnienumero8@gmail.com

ANTIPODES MJC RENNES. Responsable (h/f) de communication et des relations publiques. Cand. avant le 30/04. CDI. recrutement@antipode-mjc.com

LE MOUFFETARD-THÉÂTRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE à Paris. Attaché à l'accueil et à la billetterie (h/f). Cand. 7/04. CDI pour le 11/05. Ref. « Attaché(e) à l'accueil et à la billetterie », recrutement@lemouffetard.com

Technique

LE THÉÂTRE DE NÎMES (30). Régisseur général (h/f). ‹ Voir page 13

ENTRESORT, Centre national pour la création adaptée et SEW, à Morlaix (29). Directeur technique (h/f). Cand. avant le 6/04. Entretiens le 30/04. CDI pour mai. contact@entresort.net

OPÉRA DE ROUEN NORMANDIE (76). Régisseur général (h/f). Cand. avant le 30/04. http://operaderouen.fr

BONJOUR MINUIT à Saint-Brieuc (22). Régisseur plateau (h/f). Cand. avant le 17/04. Poste à pourvoir le 2/06. recrutement@bonjour-minuit.fr

LE SANS RÉSERVE à Périgueux (24). Régisseur général (h/f). Cand. 16/04. Entretiens prévus le 27/04. Poste à pourvoir le 22/06. berenice@sans-reserve.org

THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD (75). Directeur technique (h/f). Cand. 1/06. CDD à pour le 1/06. candidatures@bouffesdunord.com

THÉÂTRE NATIONAL DE NICE, CDN NICE CÔTE D'AZUR. Directeur technique (h/f). Cand. 31/03. Entretien 16/04. Pour le 1/09. virginie.pelsez@theatredenice.org

SCÈNE NATIONALE CHÂTEAUVALLON-LIBERTÉ à Châteauvallon-Ollioules (83). Régisseur de scène (h/f). Cand. avant le 15/05. Poste à pourvoir en juin. www.chateauvallon.com

Comptabilité

BELIEVE. Comptable unique confirmé (h/f). www.believemusic.com

L'ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ÉTÉ à Nantes (44). Secrétaire comptable, standardiste (h/f). Cand. avant le 1/05. Poste à pourvoir du 20/07 au 2/10. loic.breteau@ace-nantes.fr

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

La lettre du spectacle

Contactez-nous
Tél. 02 40 20 60 21
Fax 02 40 20 60 30
emploi@lalettreduspectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, Profilculture.com,

Fonction publique territoriale

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE à Annecy (74). Responsable de l'unité Développement Culturel Territorial (h/f) + Responsable de l'unité Éducation Artistique et Culturelle (h/f) + Chargé de mission développement culturel territorial / référent schéma départemental des enseignements artistiques (h/f) + Chargé de mission développement culturel territorial / cinéma et arts visuels (h/f) + Chargé de mission développement culturel territorial / spectacle vivant (h/f) + Assistant de gestion administrative (h/f) + Chargé de mission valorisation culturelle (h/f) + Chargé d'administration de projet européen (h/f) + Assistant de gestion et de pilotage de projets (h/f). ‹ Voir pages 11 et 12

THÉÂTRE LE FIGUIER BLANC. Chargé de médiation et de relations publiques (h/f). cassandre.deweine@ville-argenteuil.fr

GROUPEMENT D'EMPLOYEUR DU RÉSEAU DES ÉCOLES DE MUSIQUE DU PAYS D'ANCENIS à Ancenis-Saint-Géréon (44). Gestionnaire du GE du Réseau des Écoles de musique du Pays d'Ancenis (h/f). Cand. 10/04. patricia.delalande@pays-ancenis.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH, à Volgelsheim (68). Responsable (h/f) de l'équipement culturel et de la programmation Art'Rhena. Cand. 30/04. recrutement@paysrhinbrisach.fr

VILLE DE BOURGES (18). Directeur (h/f) de conservatoire à rayonnement départemental. emploi@ville-bourges.fr

MOUVEMENTS

Contactez-nous. Pour nous adresser vos informations : mouvements@lalettreduspectacle.com

MC. Leïla Derouich est nommée directrice adjointe de cabinet, en charge des médias et des industries culturelles au ministère de la Culture (MC). Matthias Grolier est conseiller auprès du ministre, en charge des affaires internationales, de la langue française et de la francophonie, du livre et de la lecture. Quentin Bataillon est conseiller politique et parlementaire. Simon Garcia est conseiller en charge de la transformation du ministère, du budget et de la fiscalité, et du suivi de l'exécution des réformes. Pierre-Louis Lagnau est chef de cabinet.

CNM. Anne-Sophie Bach a été recrutée comme chargée de mission auprès du président et du directeur général délégué du Centre national de la musique (CNM), pour préparer la future configuration de l'établissement public.

Essonne. Aurélie Derégel devient directrice de la culture et de l'action internationale au conseil départemental de l'Essonne, suite au départ de Christophe Popovics, parti en septembre à la direction de la culture et du patrimoine du Département de la Haute-Savoie. Enseignante (Sciences Po, HEC), elle était administratrice générale du Fonds régional d'art contemporain du Centre-Val de Loire.

D.R.

Théâtre Georges-Leygues. Emmanuelle Delbosq a pris la direction du Théâtre municipal Georges-Leygues, à Villeneuve-sur-Lot (47). Elle avait assuré l'intérim une année durant sur ce poste, en l'absence de Bruno Rapin, son prédécesseur, dont le contrat était arrivé à échéance. Elle a travaillé pour la compagnie Arguia Théâtre, dans les Landes, ainsi que pour Atelier Théâtre Actuel, et le centre dramatique national du Limousin.

Scèn'O Centre. Virginie Vigne a pris ses fonctions comme secrétaire générale de Scèn'O Centre, réseau des opérateurs culturels du Centre-Val de Loire. Elle était conseillère pour le théâtre, le cirque, les arts de la rue et la marionnette à la DRAC du Centre-Val de Loire, à Orléans (45), et fut directrice administrative du Centre chorégraphique national d'Orléans (CCNO).

D.R.

Le Manège. Steven Cayrasso, ex-assistant administratif au Volcan, scène nationale du Havre (76), succède à Camille Baby au poste de chargé de production et d'administration du Manège, scène nationale de Reims (51).

L'Antipode MJC. Chloé Paillotin est administratrice de l'Antipode MJC de Rennes, scène de musiques actuelles à Rennes (35), en remplacement de Jérémy Reyne. Elle était responsable administrative au Théâtre national de Bretagne (TNB) à Rennes.

Art'Rhena. Yasmin Ulrich a pris ses fonctions de chargée de communication, presse et relations publiques d'Art'Rhena, centre culturel franco-allemand, à Vogelgrun (68). Elle exerçait jusqu'alors en qualité de chargée de sponsoring et de mécénat à la Maison européenne de l'architecture du Rhin supérieur.

Précisions. Point Éphémère. Lauren Boyer et Leslie Perrin (Manakin, plateforme de production) et Juliette Malot, administratrice de production à Structure Production, maison de production de Pascal Rambert, ont été recrutées comme programmatrices « spectacle vivant » du centre culturel, à Paris.

Cirq'ônflex-Dijon. Joséphine Théoleyre a été choisie pour administrer Cirq'ônflex, à Dijon, la plateforme du cirque, à Dijon et en Bourgogne-Franche-Comté. Elle remplace François Direz. Elle a été chargée de production du bureau Akompani à Pantin (93) et de la Cie Rasposo à Moroges (71).

3 Bis F. Jasmine Lebert, ex-directrice du développement à Points communs, nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise-Val d'Oise, devient directrice du 3 Bis F, lieu d'arts contemporains, à Aix-en-Provence (13), suite au départ à la retraite de Sylvie Gerbault.

Le Théâtre Bouches décousues et Samsara Théâtre. Célia Thirouard partagera son temps entre les deux structures en qualité de coordonnatrice administrative. Elle a travaillé, plusieurs années, avec la compagnie La Piccola Familia et succède à Lucie Lahaye.

Illusion & Macadam. Léa Barbieri (en photo), ex-assistante de communication au Centre national de la danse, arrive comme attachée de communication du groupement d'entreprises culturelles, à Montpellier (34). Elle succède à Marielle Rossignol qui se recentre sur la communication de la Halle Tropisme.

MARIELLE ROSSIGNOL

I'm from Rennes. Julie Brandelon a intégré l'équipe du festival du festival I'm from Rennes comme coordinatrice, après avoir travaillé aux Trans Musicales en tant qu'attachée de production artistique. Elle remplace Solen Racinet qui a rejoint Swap Music.

PARCOURS

Louis Favre et un collectif créent #festivaljerestealamaison

Avec un groupe de professionnels chevronnés, il invente un festival numérique.

Dans l'agence de marketing digital Tradespotting, Louis Favre est responsable développement pour la filière musicale et travaille en relation avec des festivals comme We Love Green, Rock en scène, de nombreux tourneurs comme Gérard Drouot, des salles comme la Philharmonie de Paris. « *Le 17 mars, j'ai envoyé un message à ma base de contacts,* raconte-t-il. *Je venais de voir qu'un ami portugais annonçait une liste de concerts sur les comptes Facebook d'artistes. Je me suis dit qu'il fallait réunir un ensemble de concerts pour constituer un festival numérique en confinement. J'ai lancé une bouteille à la mer et j'ai eu une marée fantastique de réponses.* » Très rapidement se constitue un collectif, baptisé La Prod du Canap', puisque chacun participe de chez soi. Il se compose de Perrine Chevalon (À gauche de la Lune), Guillaume Mangier (De la neige en été), Matthieu Choquet (Mowno), Rémi Bascour, Patricia Teglia, Pauline Le Tallec, Julien Demengel, Valentin Beauvineau (Clack), Lucie Guilloux & Hans-Paul Landriève (Studio Volume), Willy Bichon, Alice Hameau. Grâce aux producteurs, tourneurs, scènes de musiques actuelles et aux artistes, cette équipe construit bénévolement une programmation de quelque 95 concerts du 1er au 7 avril sur Facebook et « crosspostée » par les scènes partenaires : Chabada, Sirène, NJP, Bars en Trans, Autre Canal… « *Nous avons le principe du festival avec des têtes d'affiches qui attirent des spectateurs vers des artistes moins connus, un grand éclectisme et une programmation jeune public l'après-midi avec des gens comme Aldebert, Gainsbourg for Kids… Tous les concerts sont forcément en solo sauf celui de Jupiter and Okwess où le groupe qui revenait de tournée est confiné ensemble !* » Pensé comme une incitation à reprendre le chemin des salles après le confinement, le festival est aussi partenaire du Secours populaire. **Y. P.**

D.R.